

CHANTIER 2 : LE PROJET ECONOMIQUE ET SOCIAL DES ECOLOGISTES

INTRODUCTION: LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE	2
I. UNE ÉCONOMIE RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT.....	5
I.1. LE PRIX DES RESSOURCES ENERGETIQUES OU L'IMPOSSIBLE RELANCE	5
I. 2. LE CERCLE VERTUEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	6
AMENDEMENTS A TRANCHER.....	9
I.3.NOS PROPOSITIONS	10
II. POUR UNE ÉCONOMIE RELOCALISÉE	11
II.1.REVITALISER NOS TERRITOIRES	11
II.2.RETISSEUR DU LIEN SOCIAL.....	11
AMENDEMENTS A TRANCHER.....	13
II.3. NOS PROPOSITIONS	13
III. MOBILISER LES ENTREPRENEURS ET LES PARTIES PRENANTES.....	14
III.1.LIBERER LES ENTREPRISES PRIVEES DE L'OBSESSION DU SEUL PROFIT (FICHE 13)	14
AMENDEMENTS A TRANCHER.....	16
III.2. LES SERVICES PUBLICS, ACTEURS ESSENTIELS DE LA CONVERSION ECOLOGIQUE DE L'ECONOMIE ET DE LA SOCIETE (FICHE 14).....	16
III.3.L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (FICHE 15).....	18
III.4.UN SOUTIEN RENFORCE AUX TPE ET PME NON FILIALES DE GRANDS GROUPES (FICHE 16)	19
III.5. NOS PROPOSITIONS	21
IV. TRAVAILLER MOINS, TRAVAILLER TOUS, TRAVAILLER MIEUX	22
IV-1 . TRAVAILLER MIEUX !.....	24
IV-2 - TRAVAILLER MOINS !.....	25
IV-3- TRAVAILLER TOUS !.....	29
IV.4 POUVOIR D'ACHAT : STOPPER LA DERIVE DES DEPENSES DE LOGEMENT ET D'ENERGIE !.....	30
IV.5.NOS PROPOSITIONS.....	31
V. UNE FISCALITÉ AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE	33
V.1.UN SYSTEME FISCAL PLUS JUSTE	33
V.2.UN SYSTEME FISCAL PLUS SIMPLE	35
VI. FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE... DANS UN CONTEXTE D'ENDETTEMENT IMPORTANT ET DE CROISSANCE LIMITÉE	38
VI.1.LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA SOCIETE	38
VI.2.LA DETTE PRIVEE ET PUBLIQUE ET SES CONSEQUENCES	40
VII. UNE FINANCE PLUS RESPONSABLE, MIEUX RÉGULÉE.....	44
VII.1. CHANGER RADICALEMENT LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES BANQUES ET DES MARCHES FINANCIERS.....	44
VII.2. DEVELOPPER L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)	46
VII.3. NOS PROPOSITIONS	48

Introduction: la transition écologique de l'économie

La crise qui secoue le monde et l'Europe depuis 2008 est loin d'être terminée et risque même fort de s'approfondir dans un avenir proche. En France, le chômage est à son niveau le plus élevé en France depuis 10 ans : 4,3 millions de personnes sont en situation de sous-emploi, et 1,5 million en chômage longue durée. Cette crise n'est pas uniquement le produit d'un capitalisme financier aveugle. C'est le signe de l'épuisement de notre modèle économique et écologique. C'est une crise de la mondialisation qui débouche sur une secousse politique européenne majeure. Et peut être demain sur une remise en cause de nos démocraties.

Cette crise peut déboucher sur une véritable régression : les politiques d'austérité et l'appel à de nouvelles "réformes structurelles" risquent de mener demain à de nouvelles remises en cause des droits sociaux (retraites, allocations chômage, droit du travail...). La focalisation sur la dimension économique et sociale de la crise peut conduire à un recul de la volonté politique sur les enjeux environnementaux. Compte tenu des majorités politiques en France et en Europe, ce scénario est aujourd'hui le plus probable. Il n'a aucune chance de nous sortir réellement de la crise et va au contraire l'aggraver.

La mauvaise réponse de la droite : l'austérité !

Partout en Europe, les gouvernements s'engagent dans des politiques injustes de coupes massives dans leurs dépenses publiques qui déstructurent nos modèles sociaux. En plus d'avoir des conséquences humaines désastreuses, ces politiques risquent de précipiter l'économie européenne dans une nouvelle récession, la baisse des dépenses publiques n'ayant aucune chance d'être contrebalancée par une augmentation de l'investissement privé ni de la consommation privée.

La mauvaise réponse de la gauche : « la croissance » !

Qui croit encore au retour de la croissance « kirésoutou » ? Faut-il encore écouter ceux qui attendent le retour de la croissance pour résoudre le chômage ou réduire les inégalités ? Mais imaginons que cela soit finalement possible. Que se passerait-il alors ? Très vite, comme ce fut le cas en 2008, le prix des matières premières agricoles et énergétiques repartirait à la hausse, et plus grave encore car irréversible, le dérèglement climatique s'en trouverait aggravé. La priorité numéro 1 est donc la conversion de nos modes de production vers un modèle, écologiquement et...économiquement soutenable.

Les écologistes ne se trompent pas d'objectif. Nous ne voulons pas relancer la croissance, nous voulons créer des emplois, répartir les richesses équitablement, réduire notre pression sur l'environnement, vivre mieux. Et les écologistes sont aujourd'hui les seuls dans le débat public à mener une réflexion économique qui ne se donne pas ni comme objectif, ni comme condition, le retour de la croissance. Le PIB est d'ailleurs un mauvais indicateur, qui ne reflète ni le bien-être, ni la pression exercée sur l'environnement, ni les inégalités. Faire de sa croissance un objectif en soi, c'est fermer les yeux sur la réalité du monde qui nous entoure. L'économie productiviste et financiarisée se développe aujourd'hui contre la société, contre le bien-être du plus grand nombre, contre le lien social, contre la qualité de vie, contre la préservation de l'environnement, et sans réduire le chômage. Les politiques productivistes ont montré leurs limites, en matière d'efficacité économique d'abord, mais aussi en matière d'impact social et environnemental : **nous ne pouvons pas continuer à soutenir le développement d'une économie dont nous réparons ensuite les dégâts sociaux et environnementaux (quand nous le pouvons, ce qui est de moins en moins possible). L'intervention publique en matière d'économie doit donc remettre le bien**

commun au cœur de son projet, et se donner en même temps des objectifs sociaux et environnementaux.

En ce sens, nous savons que le « toujours plus » n'est plus un scénario possible. La « relance » du PIB sans aucune conditionnalité écologique est totalement incompatible avec la lutte réelle contre le changement climatique. Pour préserver le climat, et donc diviser par 5 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, il faudra certes des investissements écologiques, et une amélioration de l'efficacité de nos modes de production, mais aussi un changement de nos comportements et de nos modes de vie pour mettre à distance les exigences actuelles de la société de consommation. Sortir du « toujours plus » pour aller vers le « vivre mieux », c'est nécessaire pour la planète, et cela redonne du sens à notre quotidien.

La question de la mesure du bien être : A la recherche de nouveaux indicateurs officiels

La nécessité d'autres indicateurs que le PIB pour mesurer la richesse fait consensus. La France doit se doter d'indicateurs alternatifs officiels pour modifier les termes traditionnels dans lesquels se pose le débat économique. Ces indicateurs alternatifs, complémentaires au PIB, devront faire l'objet d'un suivi permanent, être disponibles rapidement (au mieux tous les trimestres comme le PIB au pire une fois par an) et médiatisables. A titre indicatif, nous proposons d'ajouter au PIB quatre indicateurs publics officiels :

- L'épargne nette ajustée,
- L'empreinte écologique,
- Le nouvel indicateur de bien être développé par l'OCDE
- et un indicateur de mesure des inégalités.

La première est développée par la banque mondiale et permet de raisonner en termes de stocks de capitaux et pas simplement en termes de flux comme le PIB. L'avantage de cet indicateur est qu'il est déjà disponible. Il est ainsi possible de mesurer les atteintes au capital humain et environnemental de l'augmentation du flux de « richesses » que mesure le PIB. C'est de plus un indicateur reconnu par la communauté internationale, qui permet des comparaisons dans le temps et entre pays. Son inconvénient est de devoir tout ramener à des unités monétaires. D'où la nécessité pour l'INSEE de lui adjoindre un autre indicateur, comme l'empreinte écologique ou l'empreinte carbone, qui permet de mesurer des valeurs physiques, et non monétaires. Enfin deux autres indicateurs centrés sur la qualité de vie et sur les inégalités car l'empreinte écologique ne dit rien sur le bien être collectif. Le choix de ces indicateurs devra être tranché au plus tard à la fin 2012 de façon à ce que la France se dote officiellement d'indicateurs alternatifs au PIB au 1er janvier 2013.

La transition écologique de l'économie : un nouveau modèle de développement

Sur la base de ces nouveaux indicateurs, qui traduisent la cohérence des objectifs de la politique économique écologiste, nous proposons un nouveau modèle de production et de consommation, une transition écologique de l'économie qui se donne quatre objectifs clairs :

- Réduire l'empreinte écologique de l'économie
- Améliorer la qualité de vie du plus grand nombre
- Créer massivement des emplois décents
- Réduire les inégalités de revenus

Cela veut dire bâtir un nouveau modèle pour une économie décarbonée, dénucléarisée, efficace en ressources, relocalisée, définanciarisée, qui met la réduction des inégalités et l'emploi au cœur de son projet :

- **Une économie économe en ressources**, respectueuse d'un écosystème qui n'est plus en mesure d'absorber nos déchets, qui conduit la mutation des secteurs énergivores vers les énergies renouvelables, les transports collectifs, l'agriculture biologique, l'isolation thermique, etc.
- **Une économie relocalisée** : qui redonne priorité aux productions locales, qui soutient le tissu économique de TPE, de PME, de coopératives et d'associations qui fondent une économie locale durable, résistant aux à-coups de la mondialisation et aux chocs environnementaux.
- **Une économie plurielle** qui reconnaît l'importance des services publics et de l'économie sociale et solidaire, indispensables au fonctionnement de la société
- **Une économie qui permette de travailler mieux, travailler moins, travailler tous**, par la création des emplois verts, mais aussi par la réduction du temps de travail tout au long de la vie.
- **Une économie qui réduit les inégalités** au travers d'un système fiscal plus juste, et d'une protection sociale consolidée qui réponde aux aspirations de chacun. Une économie qui limite les revenus indécents, vers le haut par la mise en place d'un revenu maximum, vers le bas, par la mise en place progressive d'un revenu universel, inconditionnel pour permettre à tous de sortir de l'assistanat et de vivre dignement.
- **Une économie plus responsable et mieux régulée**, tournée sur le long terme, où la concurrence ne se fait pas au détriment des normes sociales et environnementales, et où la finance est remise à sa place.

I. Une économie respectueuse de son environnement

(Fiche 7)

Comme en 1930, la crise mondiale que nous traversons vient du fossé qui s'est creusé entre riches et pauvres. Une politique « keynésienne » de redistribution est donc une partie de la solution. Mais contrairement à 1930, la crise écologique aux multiples dimensions (alimentaire, biodiversité, climat, énergies fossiles, nucléaire) vient s'ajouter à cette crise des inégalités. Nier la dimension écologique de la crise, comme le font aujourd'hui les gouvernements en place, c'est conduire la France et l'Europe dans l'impasse. Toute tentative de « relance » se heurtera immédiatement aux limites environnementales, et en premier lieu à l'augmentation du prix des ressources énergétiques et alimentaires. On ne pourra sortir de cette crise qu'en bâtissant un nouveau modèle économique, un modèle économe en ressources non renouvelables, un modèle au service de l'homme et de son environnement. La transition vers cette économie intégrée à l'environnement est la seule voie possible.

I.1. Le prix des ressources énergétiques ou l'impossible relance

Aujourd'hui, le baril de pétrole varie autour de 100 dollars, un niveau historiquement élevé au regard du faible niveau de la croissance en Europe et aux États-Unis. La production mondiale de pétrole ne suffit déjà plus à satisfaire la demande des pays de l'OCDE et des pays émergents. Et selon les dernières analyses de l'Agence internationale de l'énergie le pic de production pétrolière est maintenant derrière nous ! Or, un baril qui évoluerait structurellement autour de 150 dollars, niveau atteint au pic de l'été 2008, signifie une ponction d'au moins 30 milliards sur notre économie au bénéfice des pays producteurs. Le taux de croissance, alpha et oméga des autres partis politiques, retomberait donc à des niveaux quasi nuls... voire négatifs. La logique traditionnelle de la gauche qui consiste à « partager les fruits de la croissance » n'est donc plus pertinente pour créer des emplois. Mais même si nous trouvions de nouvelles énergies fossiles, le dérèglement climatique, aux conséquences catastrophiques y compris sur le plan économique, nous interdirait de les brûler. Enfin l'accident de Fukushima vient par ailleurs cruellement rappeler à nos sociétés que le nucléaire n'était pas une option acceptable. Nous sommes donc dans une situation nouvelle où les solutions néolibérales (tablant sur la relance de l'investissement privé pour relancer la croissance) sont inopérantes à court terme, et où les solutions keynésiennes (tablant sur une relance de la demande) sont inopérantes à moyen terme car elles se heurtent à la nouvelle contrainte environnementale.. Nous devons donc chausser de nouvelles lunettes, inventer un nouveau logiciel pour un nouveau modèle de développement, engager la transition vers une économie légère, relever le défi de construire un monde où l'on vit mieux, ensemble, en utilisant moins de ressources.

L'emploi sans la croissance

A gauche comme à droite l'un des objectifs majeurs des politiques économiques est de « retrouver la croissance ». Nous pensons que cette vision est dépassée et que nous devons viser une prospérité sans croissance adaptée aux enjeux du siècle.

Le PIB, on le sait, est un indicateur bien frustré de la qualité de vie et de la qualité des richesses économiques créées. Il ne dit rien sur les inégalités, ne prend pas en compte le travail domestique et ne mesure que les flux monétaires. Il est donc pour le moins étrange de faire de la croissance infinie de cet indicateur une condition de notre bien être.

Par ailleurs, une croissance infinie n'est pas compatible avec le fait de vouloir réduire par au moins quatre nos émissions de CO2 pour éviter la catastrophe climatique. Si l'on considère cet objectif

comme politiquement, juridiquement et moralement contraignant, quelles conclusions doit-on en tirer sur la croissance du PIB ? La réponse tient dans notre capacité à diminuer l'intensité carbone de chaque point de PIB. Diviser les émissions par quatre d'ici 2050 revient à les diminuer en moyenne chaque année de 3,4%. Depuis 1990, la France a réduit en moyenne chaque année ses émissions de CO₂ de 0,5 % et son PIB en euros constants a augmenté de 1,7 % en moyenne annuelle. Autrement dit, les gains annuels moyens en intensité carbone de l'économie ont été de 2,2 points (1,7 + 0,5) se répartissant en diminution de l'intensité carbone de la production énergétique et en diminution de l'intensité énergétique de l'ensemble de l'économie. Pour maintenir le même niveau de croissance tout en atteignant le facteur 4, il faut réaliser des gains d'intensité carbone de 5,1 points (3,4 + 1,7) par an en moyenne. Cela est-il possible? Oui, si l'on se réfère à la période où l'intensité carbone s'est le plus améliorée dans notre histoire récente, à savoir la période 1978-1985 où elle a gagné justement cinq points par an en raison des économies d'énergie réalisées après le deuxième choc pétrolier et du déploiement du parc nucléaire. Mais ces gains annuels de 5 % n'ont pas duré et ont reposé sur une alternative aux conséquences écologiques dramatiques. Or, le défi est de réaliser des gains annuels moyens de 5% pendant... 40 ans. Nous sommes donc dans un univers qui n'a rien à voir avec les expériences du passé. Quoi qu'il en soit, il semble quasiment impossible d'améliorer l'intensité carbone de plus de 5% par an. Ce qui introduit une forme de «croissance maximale admissible» en euros constants, donc hors inflation, de 1,5 % par an et sans doute moins.

Est ce grave pour l'emploi ? Non car la transition écologique augmente l'intensité en emplois de l'économie. Elle peut donc créer des emplois non en augmentant le PIB mais en augmentant l'intensité en emplois de notre économie. Résultat : une croissance faible est compatible avec la création d'emplois et la lutte contre le chômage de masse.

I. 2. Le cercle vertueux de la transition énergétique

Au-delà de la diminution de l'empreinte écologique de nos sociétés, la transition vers une économie économe en ressources produit deux effets positifs simultanés en diminuant notre facture énergétique et en favorisant la création d'emplois.

D'abord, elle diminue notre facture énergétique et le coût du changement climatique... D'ores et déjà, le changement climatique et les sécheresses et incendies qu'ils provoquent (Australie en 2007, Russie et Ukraine en 2010) poussent vers le haut les prix alimentaires. Les compagnies d'assurance refusent d'assurer contre les grandes tempêtes comme celles de 1999 et 2003. Et la facture de nos importations de pétrole et de gaz ne cesse d'augmenter. Réduire cette facture en améliorant notre efficacité énergétique, en développant les énergies renouvelables adossées à une filière industrielle française et européenne, etc... permettra de conserver plusieurs milliards d'euros par an « à la maison ». C'est aussi un enjeu majeur en termes d'indépendance géopolitique. Aujourd'hui, avec l'argent de la rente pétrolière, les pays du Golfe achètent massivement des actifs en Europe. Nous nous retrouvons ainsi dans la situation absurde où au lieu d'investir dans nos propres ressources nous donnons à d'autres les moyens d'acheter progressivement nos entreprises via leurs fonds souverains...

Deuxième avantage de la conversion écologique : les modes de production verts sont plus intensifs en emplois que les modes de production actuels. Autrement dit, comme le montrent toutes les études sur le sujet, pour chaque unité produite ou recyclée, ils créent plus d'emplois. Pour donner un seul chiffre extrait des travaux de l'Insee: un million d'euros de chiffre d'affaires dans le raffinage du pétrole crée deux emplois directs et indirects en France. Le même million d'euros dans le solaire thermique en crée 16 ! Et ces emplois verts sont largement non

délocalisables car on ne peut pas isoler une maison depuis Shanghai ou conduire un bus depuis Bangalore ! La conversion écologique de notre économie est donc un levier majeur pour lutter contre le chômage de masse actuel.

Les outils

La transition vers cette économie légère passe par la modification de nos modes de vie et de consommation et par une transformation radicale de nos politiques agricoles, d'urbanisme, de transports et d'énergie. Mais elle s'appuie aussi prioritairement sur une évolution des normes et de la fiscalité qui donnent un prix à l'usage de l'environnement, et qui assurent à tous l'accès à des ressources qui vont devenir de plus en plus rares. Nous proposons un modèle bâti sur trois principes simples :

- Garantir à tous l'accès à un panier minimum de ressources
- Taxer de manière progressive la surconsommation au-delà de ce panier minimum
- Aider les ménages et les entreprises à diminuer leur consommation de ressources, à commencer par les foyers les plus modestes

Propositions

Donner aux acteurs économiques les moyens de choisir: généraliser l'information environnementale sur tous les produits

Afin de pouvoir permettre aux consommateurs- ménages, administrations et entreprises, d'effectuer des choix en toute connaissance de causes, nous généraliserons l'information environnementale à tous les produits. Un indicateur environnemental synthétique sera développé et appliqué à tous les produits et services. Outre l'intérêt informationnel pour le consommateur, cela développera la concurrence sur la base de critères autres que strictement monétaires et pourra servir de base à la fiscalité environnementale et à l'obligation de privilégier les produits les plus écologiques dans le cadre de la commande publique.

Leur donner les moyens de s'adapter : mettre en place un fonds de conversion écologique de l'économie

Nous proposons la mise en place d'un organisme public de financement de la conversion écologique abondé par la fiscalité environnementale, par la vente des permis d'émission, et par la mobilisation de l'épargne longue des français au travers d'un « livret vert », adossé à la Caisse des dépôts, habilité à emprunter sur les lignes de crédit dédiés au même objet de la Banque Européenne d'Investissement. Ce fonds allouera des subventions et des prêts à taux préférentiels pour les investissements de la conversion écologique de l'économie, comme les prêts à taux zéro pour financer les travaux d'isolation, et se répartira pour partie en fonds régionaux opérationnels qui piloteront les investissements et contrôleront les impacts environnementaux, sociaux et économiques. Ce fonds mobilisera toutes les parties prenantes (formation initiale et professionnelle, fédérations professionnelles, organisations syndicales, fonds de sécurisation des parcours professionnels, comités de bassins d'emploi etc.) pour permettre le développement des éco-filières : soutien à l'amorçage, au développement à l'innovation, reconversion et formation. Des contrats de conversion organiseront et planifieront la participation des différents acteurs des territoires.

Nous favoriserons l'innovation verte en mettant en place des pôles de recherche dédiés aux technologies visant à réduire notre empreinte écologique et associant les entreprises, notamment les PME, et les universités.

Une partie de la fiscalité écologique sera reversée aux ménages dont le revenu est inférieur au revenu médian sous la forme de chèques verts pour les aider à diminuer leur consommation d'énergie (chauffage...) en investissant dans l'isolation de leur logement ou en finançant un équipement de chauffage plus performant.

□ **Mettre en place une fiscalité énergétique volontariste**

Notre objectif est clair : décourager la consommation d'énergie, encourager la création d'emplois. Pour cela, il faut engager la transition vers des activités économes en ressources et riches en emplois par la mise en place d'une fiscalité énergétique compensée pour les entreprises par un allègement des cotisations sociales et pour les ménages par la mise en place de l'allocation universelle énergétique.

- **Une Contribution Énergie-Climat flottante sur les compagnies pétrolières et gazières**
Sur la base des ventes d'énergie - Correspondant à une taxation de la tonne de carbone à 32 euros la tonne en 2013 pour monter à 100 euros en 2030. Les entreprises déjà soumises au Système Européen de Permis (ETS) qui doivent acheter leur quota considéreront ce prix comme une avance sur le paiement de la taxe.
- **Une contribution Énergie-Climat sur l'électricité vendue aux entreprises**
Dans les mêmes conditions que la taxe énergie climat sur pétrole et le gaz, mais avec une taxe moitié moindre. Toutes les études (comme les scénarios Négawatt) montrent en effet que les économies de gaz à effet de serre entraînent un transfert vers l'électricité (par exemple : de la voiture individuelle aux tramways et trolleys). Mais cette énergie a elle-aussi ses coûts environnementaux, et il faut encourager toutes les économies d'énergie, mêmes électriques.
- **Un quota gratuit d'électricité et un Contribution Énergie-Climat progressive sur les ménages au-delà de ce quota**
Nous mettrons en place un quota gratuit d'électricité pour chaque ménage et une contribution progressive ensuite en fonction de la consommation domestique grâce à la mise en place progressive de nouveaux compteurs intelligents.
- **Une taxe carbone aux frontières**
Afin de se prémunir contre la fuite du carbone (délocalisation des entreprises vers des pays aux normes environnementales moins contraignantes) et pour garantir la compétitivité de l'économie européenne soumise à des obligations de réduction d'émissions de GES, nous soutiendrons la mise en place, au niveau européen, d'un dispositif non protectionniste d'ajustement climatique aux frontières (ACF) pour les secteurs les plus impactés par la concurrence internationale. Le surplus de carbone contenu dans les produits importés sera taxé, mais l'intégralité de la taxe sera redistribuée au pays exportateur sous forme d'aide à des projets de conversion écologique.

AMENDEMENTS A TRANCHER

Amendement 1

Pour compenser l'impact de la Contribution Énergie-Climat pour les ménages

Option A : une Allocation Universelle Énergétique indexée sur le coût de l'énergie

Parce que nous savons que le coût de l'énergie va augmenter considérablement, nous considérons que nous devons garantir à tous un accès équitable aux ressources énergétiques. Nous mettrons donc à l'étude une compensation à la Contribution Énergie sur les compagnies pétrolières sous forme d'une allocation universelle forfaitaire pour les ménages indexée sur le coût de l'énergie (modulable en fonction de la localisation géographique et de la composition du ménage).

Cette allocation universelle pourra à terme évoluer en un système de quotas individuel à la suite de ce qui a été envisagé au Royaume-Uni (les Tradable Energy Quotas). Ce système présente potentiellement des avantages importants en matière de justice sociale et d'effectivité de la transition environnementale.

Le principe est le suivant : un volume total de combustibles fossiles et fissile que le pays peut consommer est déterminé chaque année (il diminue d'année en année afin d'atteindre l'objectif environnemental à long terme). Ce montant total de consommation est ensuite divisé en quotas individuels, lesquels sont alloués gratuitement aux particuliers à égalité par tête et vendus aux enchères aux entreprises par l'État. Particuliers et entreprises utilisent ces quotas au moment de leur achat de consommations énergétiques (fioul, essence, gaz, électricité...) en parallèle à l'achat monétaire (en clair : pour pouvoir effectuer un achat, il faut disposer de la monnaie et des quotas nécessaires). Les particuliers peuvent éventuellement acheter ou vendre des quotas à l'État (un prix fixe national est déterminé par la puissance publique en fonction de l'offre et de la demande).

Ce système présente potentiellement des intérêts importants en comparaison avec la fiscalité environnementale, avec notamment :

- Un principe de justice sociale très fort puisque l'allocation est universelle et égalitaire par tête ; cette allocation tendra à réduire les inégalités entre riches et pauvres*
- Une garantie de l'atteinte de l'objectif environnemental à l'échelle du pays, et ce tout en laissant les particuliers et les entreprises libres de réduire leurs consommations là où ils le souhaitent (de manière indépendante du coût monétaire)*

Cet outil méritera donc d'être envisagé de manière approfondie dès 2012, afin de pouvoir juger de la pertinence d'une potentielle mise en place progressive dans les années qui suivent, au regard du contexte général (prix de l'énergie, situation sociale, résultats des politiques environnementales...).

Ou

Option B : une baisse de la TVA en compensation de la Contribution Énergie-Climat

Compenser la contribution énergie par une baisse générale de la TVA, c'est moduler la fiscalité de la consommation en fonction du contenu énergétique d'un produit. Tous les produits verraient ainsi leur niveau de taxation baisser exceptés ceux qui ont un fort contenu énergétique et dont la production aura donné lieu à une contribution Energie Climat élevée.

I.3.Nos propositions

Récapitulatif des propositions

1/ Etiquetage environnemental obligatoire sur tous les produits

2/ Mise en place d'un fonds de conversion écologique de l'économie

3/ Contribution Énergie-Climat pour tous les acteurs de la société, compensée pour les individus par :

- une Allocation Universelle Énergétique indexée sur le coût de l'énergie
- OU une baisse de la TVA

II. Pour une économie relocalisée

(Fiche 8)

Relocaliser l'économie ! C'est le grand espoir d'un monde que la globalisation semble avoir privé de toute maîtrise collective sur les destins des femmes et des hommes, sur leurs territoires. La « compétitivité » sert aujourd'hui de prétexte au patronat et à la droite pour faire des économies et diminuer les droits sociaux, même dans les activités qui ne sont pas délocalisables (comme les soins, la restauration). Et les faibles coûts de transport permettent à des circuits économiques aberrants de se développer : aujourd'hui, le bois des forêts françaises est exporté en Chine pour être transformé en plancher, puis re-exporté vers la France !

Pour autant il ne s'agit pas de rendre la mondialisation responsable de tous nos maux. L'Allemagne parvient à conserver des industries sur son territoire bien mieux que nous grâce à une spécialisation sur des marchés porteurs. Enfin, la majorité des pertes d'emplois dans l'industrie n'est pas due aux délocalisations mais aux gains de productivité réalisés chaque année.

II.1.Revitaliser nos territoires

On voit trop souvent les représentants politiques de France et d'Europe baisser les bras devant la mondialisation, les délocalisations, la dévitalisation de nos territoires. Pourtant des leviers existent qui ne sont jamais actionnés par les pouvoirs publics : l'accès qualifié au marché européen qui oblige les producteurs où qu'ils soient à respecter des critères sociaux et environnementaux s'ils veulent vendre en Europe, le critère carbone dans la commande publique, le développement des monnaies locales, etc. –.

Par ailleurs les emplois verts que nous voulons créer grâce à la conversion écologique de l'économie sont largement des emplois de proximité non délocalisables. Les travaux d'isolation de tous nos logements (neufs ou anciens), l'aménagement des sites propres, la conduite ou l'entretien des véhicules de transport en commun, la conversion à l'agriculture biologique et de proximité,... seront des sources considérables d'emplois locaux,

II.2.Retisser du lien social

Autre grand défi : la disparition des solidarités familiales et de voisinage qui assuraient la vie quotidienne. Certes, cette entraide gratuite pesait essentiellement sur les femmes. Mais aujourd'hui, hommes ou femmes, nous souffrons d'une solitude de plus en plus pesante, face aux difficultés de la vie, à l'éducation des enfants, face à la maladie, à la mort, face à nous-mêmes. Ce n'est pas seulement la fameuse question de la « dépendance », mais plus largement la question du « care ». « Prendre soin » les uns des autres, dans le domaine pratique, domestique, comme dans les domaines de la culture, de la santé, de la qualité de notre environnement immédiat, cela ne peut être entièrement délégué ni à l'État ni au marché. Ce ne sont pas des fonctionnaires ou des agents d'une grande surface qui prendront le temps de causer avec une aînée isolée dans son appartement. Les mouvements populaires, depuis le XIXe siècle, ont inventé toute une série d'institutions pour prendre en charge eux-mêmes les services à la personne et à la communauté : l'association, la coopérative, la mutuelle... ,

Retisser du lien social dans une société individualisée à l'extrême exigera une aide publique puissante à ces structures rénovées, pour développer massivement cette économie sociale et solidaire dont l'activité a pour but l'utilité pour la communauté, dans les domaines de l'aide et du soin aux personnes, de la culture, de l'environnement...

Propositions

- ❑ **Généraliser le critère carbone dans la commande publique.** La généralisation d'un critère carbone à tous les niveaux (de la commune à la nation) permettra de favoriser les fournisseurs qui diminuent effectivement leurs émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du produit. Compte tenu de l'importance des transports, ce critère conduira dans de nombreux cas à favoriser indirectement les circuits locaux ou régionaux de production.

- ❑ **Développer les monnaies locales complémentaires**
Les monnaies locales sont des monnaies dont l'usage est dédié à un territoire ou à l'échange de certains produits, et limité dans le temps puisque elles ne peuvent pas être épargnées. Cet outil, complémentaire de l'euro, a déjà fait ses preuves sur certains territoires en Allemagne ou en Suisse par exemple. Nous proposons de développer dans un premier temps les expérimentations dans plusieurs territoires en France, puis, si le résultat est concluant, de généraliser les monnaies complémentaires dédiées aux échanges locaux, utilisables uniquement sur ces circuits courts, de façon à revitaliser des territoires.

- ❑ **Développer les circuits d'approvisionnements locaux.** Développer les circuits courts du type AMAP, ...Généraliser les contrats d'approvisionnement de la restauration collective des collectivités locales par l'agriculture biologique de proximité.

- ❑ **Mettre en place une politique d'accès qualifié au marché européen.** Le marché européen est le premier marché du monde. Aucune multinationale ne peut s'en passer. Pour lutter contre la mise en concurrence déloyale des salariés du monde, pour protéger la politique environnementale européenne contre la concurrence déloyale des pays ne respectant aucun accord sur le climat, nous nous battons pour que l'autorisation de commercialisation des produits sur le marché européen soit conditionné au respect de critères sociaux et environnementaux. Avec notamment deux exigences minimales : faire respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les accords internationaux sur le Climat. Des contrôles seront à mettre en place sur l'ensemble de la chaîne de fabrication du produit et si les garanties ne peuvent pas être apportées, alors l'importation de ce produit doit être interdite. C'est une mesure qui protège à la fois les salariés français, et les salariés des pays producteurs, exploités et privés des droits élémentaires. Enfin, nous mettrons davantage de moyens pour renforcer les contrôles sur **les normes sanitaires et de sécurité des produits importés** de façon à mieux protéger les consommateurs européens.

- ❑ **Elever les normes environnementales des produits commercialisés dans l'espace européen**
Pour encourager la révolution de l'économie verte, nous proposons que les normes environnementales que doivent respecter les produits mis sur le marché, soient relevées au niveau des meilleures pratiques actuelles. La concurrence continuerait à se faire, mais dans un cadre réglementaire adapté à la réduction de notre empreinte écologique et favorable à l'innovation verte. Et ceux qui innovent en matière environnementale doivent pouvoir ainsi bénéficier d'un avantage concurrentiel.

- ❑ **Lutter contre les délocalisations intra-européennes par l'harmonisation sociale.** Aujourd'hui, beaucoup de délocalisations ont lieu à l'intérieur même de l'Europe. La convergence sociale européenne, et notamment la mise en place progressive d'un salaire minimum européen, est l'une des réponses pour mettre fin à cette mise en concurrence des salariés européens, et à cette course au moins-disant social.

AMENDEMENTS A TRANCHER

Amendement 2

Proposition complémentaire

Protéger notre modèle social en déduisant à la frontière une partie de notre protection sociale et en faisant contribuer les importations à son financement. Il faut pour cela faire basculer progressivement les cotisations sociales vers une taxe sur l'ensemble de la valeur ajoutée, déductible à l'exportation, comme au Danemark.

II.3. Nos propositions

Récapitulatif des propositions

Au niveau français

4/ Créer un critère carbone pour toute commande publique

5/ Développer les monnaies locales complémentaires

6/ Développer les circuits d'approvisionnements locaux

Au niveau européen

7/ Mettre en place l'accès qualifié au marché européen

8/ Lutter contre les délocalisations intra-européennes par l'harmonisation sociale

III. Mobiliser les entrepreneurs et les parties prenantes pour produire de manière soutenable

Nous écologistes sommes convaincus que la réussite de la transformation de la société passe par la mobilisation de tous ses acteurs. Car « on ne change pas la société par décret » comme disait le sociologue Michel Crozier.

Le mouvement écologiste en France va bien au-delà des adhérents et des coopérateurs d'Europe Ecologie Les Verts. Il inclut des entrepreneurs, individuels ou collectifs, qui innovent et développent des activités économiques dans des secteurs aussi divers que l'agriculture biologique, la dépollution, le recyclage, les énergies renouvelables, la chimie verte, les Amap, le logiciel libre etc...

Notre projet économique entend d'abord leur donner plus de moyens pour agir, créer, inventer, coopérer. Il s'agit de libérer leur action plus que de renforcer les « protections » qui ne bénéficient au final en général qu'aux grandes entreprises pilotées par leurs actionnaires et si bien défendues par leurs lobbies.

Nous faisons nôtres sur ce point de nombreuses réflexions et actions issues de la société civile, sur la gouvernance des firmes multinationales et des entreprises publiques, le renouvellement de la démocratie sociale, et l'institution de porte-parole de l'environnement.

III.1. Libérer les entreprises privées de l'obsession du seul profit (Fiche 13)

Nous sommes favorables à l'innovation et la liberté d'entreprendre. Mais cette liberté doit être encadrée pour servir au mieux les intérêts de l'ensemble de la société. C'est pourquoi nous défendons à la fois des mesures pour stimuler la créativité et le développement des entreprises notamment au service de la conversion écologique, mais aussi des mesures qui visent à rendre les entreprises plus responsables vis à vis de la société.

Propositions

Responsabiliser l'actionnariat et démocratiser la gouvernance des grandes entreprises capitalistes

Au cœur de nos difficultés actuelles se trouve l'inféodation des grandes entreprises au seul pouvoir des actionnaires et notamment d'actionnaires dont la seule motivation est le profit à court terme.

- C'est pourquoi notre première proposition consiste à modifier la définition de l'entreprise dans nos textes de loi. Nous ajouterons un alinéa à l'article 1832 du code civil qui définit le contrat de société en indiquant que « les associés s'engagent à satisfaire aux exigences sociales et environnementales que la poursuite durable et responsable de leur activité implique ». Il serait accompagné pour les entreprises publiques et les entreprises de plus de 50 salariés de l'obligation de faire valider par le comité d'entreprise et par l'assemblée des actionnaires tous les 3 ans, un plan de stratégie sociale et environnementale de l'entreprise. Il s'agit d'un complément nécessaire des rapports financiers trimestriels qui ont aujourd'hui trop d'importance.

Nous souhaitons également renforcer les contrepouvoirs démocratiques au sein de l'entreprise et contraindre les dirigeants à se préoccuper davantage des besoins réels de la société et moins exclusivement de la maximisation du profit par l'organisation de l'offre la plus rentable vers la seule demande solvable. (cf Amendement 3 ci dessous)

- Nous mettrons également en place un cadre législatif favorisant les recours des

consommateurs devant les tribunaux sous la forme de « **class actions** » tout en évitant les dérives rencontrées aux États-Unis.

❑ **Encadrer les relations de contrôle inter entreprises**

Par ailleurs, les grandes entreprises développent de plus en plus des formes de contrôle en dehors de la relation salariale : sous-traitance, franchise, notamment. Il s'agit pour elles de contourner les protections liées au contrat de travail ou de maximiser le rendement de leurs investissements en faisant porter aux sous-traitants, franchisés, entrepreneurs « autonomes », un niveau d'investissement important et peu rentable. Il est arrivé à de nombreuses reprises, notamment à l'international, que la sous-traitance en cascade soit à l'origine de catastrophes écologiques majeures (transport de pétrole, par exemple), de pratiques sociales inacceptables (travail des enfants), de pratiques d'évasion fiscale à grande échelle ou de faillites frauduleuses, les pertes étant dissimulées dans des filiales hors bilan.

- Introduire l'obligation contractuelle de déclarer précisément qui produit (sous-traitant, filiale, prestataire...) et comment (échelle de prix/unité, durée du temps de travail, impact environnemental...) tant dans les contrats de droit public que de droits privés. Cette information pouvant être accessible au public et notamment aux organisations syndicales.
- La reconnaissance juridique de la responsabilité de la société mère. Un groupe de sociétés inclut les entreprises contrôlées majoritairement ou de fait (nomination des dirigeants, client de 50% ou plus de la production) par la société mère, et/ou des établissements indépendants sur le plan du capital mais dont le contrat de franchise comporte des éléments qui surdéterminent leurs pratiques sociale et environnementale. La société mère doit être responsabilisée sur son impact social et environnemental. En particulier, dès lors que la société mère a un impact déterminant sur les conditions de travail des salariés, il importe que soit organisé un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail propre au groupe de sociétés. Il est évident par exemple que le contenu et les conditions de travail des salariés des établissements de distribution ou de restauration alimentaire sont pilotés à distance et échappent au pouvoir de leur employeur « officiel » (le patron du magasin-restaurant). Il faut donc organiser une représentation par delà la frontière juridique de l'employeur pour impliquer l'entité qui pilote réellement les conditions d'hygiène, santé, sécurité et environnementale.

A l'international, les multinationales dont le siège est situé en Europe doivent pouvoir être tenues juridiquement responsables des actes de leurs filiales et des entreprises qu'elles contrôlent de fait.

Une partie des relations inter entreprises sont des relations à l'intérieur d'entité du même groupe. Nous encadrerons plus fortement qu'aujourd'hui le mécanisme des prix de transfert qui permet aux entreprises multinationales d'optimiser la localisation de leurs impôts et d'échapper ainsi à leur juste contribution aux charges communes. Pour les biens pour lesquels il n'existe pas de prix de marché, des prix conventionnels devront être validés par l'administration fiscale en préalable à tout échange entre les filiales des groupes.

AMENDEMENTS A TRANCHER

Amendement 3

Proposition alternative pour « Démocratiser la gouvernance des grandes entreprises capitalistes »

Pour cela, nous rendrons obligatoire pour toutes les sociétés de plus de 1000 salariés d'au moins un représentant élu des salariés avec voix délibérative au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, ainsi que d'un représentant des consommateurs et d'un représentant de la société civile. L'ensemble de ces représentants disposera d'un tiers des droits de vote au conseil d'administration. Nous engagerons une consultation de l'ensemble des acteurs pour élaborer avec eux les dispositifs de représentativité les plus pertinents.

III.2. Les services publics, acteurs essentiels de la conversion écologique de l'économie et de la société (Fiche 14)

Les écologistes pensent l'organisation de l'économie en termes d'économie plurielle. C'est-à-dire qu'ils considèrent qu'à côté des entreprises privées (petites, moyennes ou grandes, sous forme capitaliste), existent des services publics qui poursuivent des missions d'intérêt général, mais aussi des mutuelles, des coopératives et des associations qui forment l'économie sociale. Toutes ces organisations constituent des modalités légitimes pour produire des biens et services marchands ou non marchands. Personne ne conteste l'idée que les biens et services doivent être produits et qu'en conséquence, l'acheteur doit en payer le prix. Par contre, lorsque les libéraux raisonnent sur les « services publics » dont la mise à disposition est souvent gratuite ou, en tout cas, dont le tarif ne couvre pas en totalité le coût du service rendu, et dont le financement, total ou partiel, se fait *donc* par l'impôt, tout change ! Les libéraux ne voient plus que des « prélèvements obligatoires », forcément excessifs, qui « pèsent sur les richesses créées », alors qu'il s'agit de financer des consommations collectives « non marchandes ».

Pour nous les services publics sont essentiels pour le bien être de la population (éducation, santé...) tout comme pour l'activité des entreprises (infrastructures, formation, gestion...), et la conversion écologique de l'économie.

Les services publics sont gérés principalement par l'État et les collectivités locales. Il faut y ajouter des établissements publics d'État, des offices et des agences qui gèrent différentes activités pour le compte de l'État. Mais les missions de services publics peuvent également être concédés à des entreprises privées sous des formes diverses : délégation ou concession de services publics, partenariats publics-privés, par exemple.

Les écologistes considèrent que les services publics, puisqu'ils poursuivent des missions d'intérêt général, doivent être particulièrement exemplaires dans la manière de prendre en considération le caractère réellement soutenable de leurs objectifs et des modalités de leur gestion. Pour cela, tout comme la gouvernance des grandes entreprises capitalistes doit s'ouvrir aux parties prenantes, ils proposent une ouverture systématique de tous les conseils d'administration des grandes entreprises publiques à des représentants des usagers, riverains, etc. , et l'instauration de formes de démocratie participative à tous les échelons territoriaux pertinents.

Propositions

❑ **Renforcer l'égalité territoriale en matière de services publics**

En augmentant leur proximité géographique et améliorant les conditions d'accueil des usagers qui se sont beaucoup dégradés avec les suppressions de postes et les dispositifs de plateformes téléphoniques déshumanisés. Dans cette optique, il importe de revoir complètement la RGPP qui contribue à faire disparaître les services publics de proximité et ampute arbitrairement certains services d'une partie de leurs ressources humaines.

❑ **Créer un bouclier services publics**

Que ce soit en zone rurale ou dans les banlieues, voire en zone périurbaine, l'accès aux services publics n'est pas satisfaisant et tend à se dégrader. Nous instaurerons un bouclier services publics qui garantira à chaque résident l'accès à un panier de services publics près de chez lui. Nous travaillerons avec les collectivités locales, des collectifs d'usagers et les opérateurs de services publics pour déterminer les modalités les plus adaptées d'organisation de ce bouclier.

❑ **Revoir la politique organisationnelle et managériale du secteur public**

Nous développerons la mobilité interne, géographique, sectorielle et hiérarchique, par le développement de la formation continue et la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et par la suppression des grands corps de l'Etat. Nous mènerons une politique de formation des managers à l'encadrement et l'accompagnement de leurs équipes.

❑ **Une charte pour l'environnement**

Il s'agit de fixer et de veiller à la réalisation d'objectifs environnementaux stricts dans toutes les dimensions de la gestion des services publics : papier (consommation et déchets), tri rigoureux de tous les déchets, gestion de l'énergie (consommation, production), l'Etat se devant d'être exemplaire. Il faudra également revoir la formation de base et continue des agents publics dans l'ensemble du réseau des écoles de service public, pour se donner les moyens d'accompagner activement la conversion écologique de l'économie.

❑ **Sécuriser le financement des services publics dans le cadre européen**

En tirant toutes les conséquences des nouvelles dispositions introduites par le Traité de Lisbonne (article 14) pour protéger le financement et l'exercice des missions de services publics. Nous soutenons un cadre juridique qui garantisse la possibilité pour les collectivités locales et les États de financer librement les activités qu'ils jugent devoir relever d'une mission de services publics, à condition bien sûr de le justifier de manière transparente. Nous soutenons un relèvement des seuils à partir desquels le financement public fait l'objet d'un contrôle potentiel par l'Union européenne de façon à exempter de cette contrainte la majorité des services locaux.

III.3.L'économie sociale et solidaire (Fiche 15)

Dès le XIXe siècle, les mouvements populaires, cherchant à échapper à la toute-puissance de l'entreprise capitaliste, défiants envers l'État perçu comme entièrement à son service, comme envers les structures traditionnelles de la solidarité (famille, Église), se dotèrent de leurs propres structures économique-politiques : tontines, mutuelles, coopératives, associations. Caractérisée par deux critères, « une personne, une voix » et la lucrativité limitée, elles forment « l'économie sociale ». Cette économie sociale définie par ces seuls critères statutaires s'intégra en partie après 1945 dans les critères de gestion de l'entreprise privée ou dans les structures parapubliques du financement de la protection sociale. Dans les années 1980, face à la crise se développèrent des initiatives autour de l'insertion par l'activité économique, le commerce équitable, les services aux personnes, etc.. qui constituent l'économie solidaire.

Pour l'écologie politique, l'économie sociale ET solidaire » (ESS) est à la fois un outil pour résister aux logiques capitalistes comme étatistes et un outil qui préfigure la société que nous voulons, par le caractère démocratique de ses statuts et par ses buts solidaires. Son champ est immense : gestion mutualisé des risques (mutuelles), transfert de savoirs, en particuliers professionnels, même aux personnes ayant un faible bagage (entreprises d'insertion professionnelle), enrichissement des biens communs matériels ou immatériels (entretien des espaces collectifs, troupes culturelles, etc.), substitut à l'économie patriarcale (service aux personnes dépendantes à domicile), ou tout cela en même temps (régies de quartier). L'ESS participe en outre au développement local au Nord, comme au Sud dans le cas du commerce équitable.

L'activité de l'ESS répond à la fois à des demandes particulières et crée un halo sociétal de bien commun, ce qui justifie une rémunération publique. Le coût pour les administrations publiques est nul si cette dotation est inférieure au coût des dépenses passives du chômage que l'ESS supprime (Assedic ou RSA, cotisations sociales manquantes). Mais ces fonds ne communiquent pas entre eux, il faut donc une loi-cadre organisant d'une part le processus de gouvernance des entreprises de l'ESS, d'autre part la reconnaissance et le soutien public auquel elles ont droit, secteur par secteur.

S'agissant de leur gouvernance, l'idéal est une direction « multi partenariale » réunissant salariés, usagers, bailleurs de fonds, bénévoles. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif répond à ce principe. Une évolution de ses statuts devra permettre à ce type de société de se développer. Un vaste débat interrégional sur l'ESS a été organisé sous le gouvernement Jospin. Le point crucial qui en est ressorti est la question de la reconnaissance du statut ouvrant droit à un soutien public (sans la nécessité d'une longue et hasardeuse négociation bureaucratique). La formule la plus souple est la reconnaissance et le contrôle par les pairs, selon le principe des coopératives de production et des régies de quartier à partir d'un ensemble d'engagements écrits dans la loi.

Faute d'une véritable loi-cadre, le secteur de l'économie solidaire risque de ne pas pouvoir changer d'échelle et de rester dépendant d'un financement au coup par coup selon la bonne volonté des majorités politiques en place.

Propositions

Mise en place d'une loi-cadre, dont les éléments clés sont les suivants

- Les entreprises de l'ESS s'auto-déclarent en fonction d'un cahier de charge établi par la loi. Dans ce cahier de charges figurent des conditions organisationnelles qui les définissent comme économie sociale, c'est à dire la règle « une personne, une voix », et le principe de lucrativité limitée. Y figurent également les missions de service aux publics que l'entreprise de l'ESS doit assumer vis à vis de la communauté (entretien des

biens communs et de l'environnement, régies de quartiers, service aux publics en difficulté, culture, loisirs et vacances, formation/réinsertion par l'économie, etc...), laissant la place à des innovations surgies de l'initiative des entrepreneurs sociaux.

- Cette déclaration est reconnue par une organisation de pairs agréée, avec un droit de regard de l'État a posteriori.
- Elle ouvre droit automatiquement à des subventions définies par la loi, secteur par secteur, dont le financement sera assuré par une mutualisation des coûts passifs du chômage supprimé (allocations de chômage, RSA, dotation aux caisses de sécurité sociale)
- Les salariés (sauf exceptions prévues par la loi pour les publics en très grande difficulté) bénéficieront de la législation sociale de droit commun.
- Les instances consulaires et sociales (chambre de commerce, élections aux caisses de la sécurité sociale, etc...), les instances syndicales patronales, de même que la représentation statistique et la comptabilité nationale, assureront une autonomie de représentation de l'ESS.
- Un pôle d'investissement public dédié à l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire sera créé pour apporter du capital aux salariés qui souhaitent monter et développer une coopérative.
- Un droit de reprise privilégié sera accordé aux salariés qui veulent transformer leur entreprise en coopérative au moment du départ du dirigeant, d'une vente à un actionnaire extérieur ou d'un redressement judiciaire. Un abondement du pôle d'investissement public de l'ESS sera apporté, sur le modèle mis en place en région Rhone-Alpes : un euro apporté par les pouvoirs publics pour un euro apporté par les salariés.

Des discussions sectorielles seront entamées avec les acteurs de l'ESS pour trouver les meilleurs moyens de développer la participation de l'ESS à quelques grands enjeux comme la gestion de la dépendance, la montée en puissance des énergies renouvelables décentralisées, etc.

III.4. Un soutien renforcé aux TPE et PME non filiales de grands groupes (Fiche 16)

Aujourd'hui, la droite prétend parler au nom des entreprises, alors qu'elle favorise en fait les plus grands groupes et ignore très largement les PME. De son côté, la gauche traditionnelle prend pour modèle et point d'appui les salariés des grandes entreprises. Nous considérons pour notre part que la perspective de la conversion écologique de l'économie peut être fortement mobilisatrice pour beaucoup d'entrepreneurs, qui veulent développer leur activité dans une « écologie entrepreneuriale » qui valorise leur esprit d'indépendance en lui donnant du sens.

☐ Mise en place d'un « pacte pour les entreprises locales »

Nous sommes favorables au développement d'un tissu de TPE et PME durables, innovantes, créatrices d'emplois de proximité, ferment du développement local, et moins dépendantes de la financiarisation de l'économie. Ce « pacte pour les entreprises locales » comprendra une série de mesures.

❑ Une fiscalité soutenant les TPE/PME locales et écologiques

- De plus, nous créerons un « **bonus développement durable** » pour celles des TPE et PME dont le domaine d'activité contribue à la transition écologique de l'économie (par exemple : isolation des logements, reconversion énergétique, agriculture durable, etc.). L'évaluation de l'éligibilité à ce « bonus » se fera par des dispositifs locaux intégrant une diversité de représentation.
- Nous mettrons en place la **progressivité de l'impôt sur les sociétés** en fonction du niveau des bénéficiaires. Nous rétablirons l'imposition des plus-values de cession d'entreprise.
- **Les mesures de soutien à la recherche et à l'innovation seront prioritairement orientées vers les PME.** Nous manquons en France de PME indépendante de quelques centaines de salariés capables d'innover tout en étant davantage attachées au territoire que les grands groupes. Les aides financières, tels que le crédit d'impôt recherche ou encore le statut jeune entreprise innovante, seront par ailleurs dégressives et plafonnées. La valorisation des résultats de la recherche académique en direction de PME, par la création d'entreprise, le transfert de technologie ou l'accès à la propriété industrielle sera favorisée. Les pôles de compétitivité seront transformés en pôles de coopération visant prioritairement le développement des PME et agissant comme lieu d'interaction entre les entreprises, les laboratoires académiques mais aussi les agences et organismes locaux ou nationaux d'aide au développement économique. Ces pôles de coopération ne se limiteront donc pas à la simple labellisation de projet de recherche, mais iront bien au delà, jusque dans l'aide à la commercialisation des innovations, notamment à l'international.

❑ Une évolution administrative favorisant le développement des TPE/PME

- En lien avec le droit européen, **une obligation sera faite à tout acteur économique, public comme privé, d'attribuer au moins 25% de ses achats à des PME, de façon similaire au « Small Business Act » en vigueur aux États-Unis d'Amérique.** Nous favoriserons l'accès aux marchés publics pour les TPE/PME en développant l'allotissement des marchés.
- La **simplification de toutes les procédures** qui compliquent le développement initial des TPE-PME.
- Des mesures sectorielles (formation, crédit, foires, investissements) aideront les petites entreprises à croître et devenir des moyennes entreprises dont nous manquons fortement en France, notamment dans les domaines liés à l'industrie verte.
- Nous créerons un fonds de garantie des TPE et PME destiné à éviter qu'un aléa de trésorerie n'ait d'effet catastrophique, comme c'est le cas aujourd'hui du fait de l'attitude irresponsable des banques.
- Nous proposerons des mesures d'accompagnement des recrutements, sur une base locale, pour éviter que ceux-ci ne débouchent sur des échecs comme c'est trop souvent le cas.
- Nous conditionnerons l'accès à l'ensemble de ces dispositifs à des critères de responsabilité environnementale et sociale, dont l'amélioration du dialogue social dans les TPE et PME, notamment au niveau territorial. Pour les TPE de moins de 50 salariés nous favoriserons la mise en place de représentations du personnel inter entreprises sur le modèle de Comités d'Entreprises et des CHSCT : il s'agit d'instaurer non pas une structure inter syndicale locale, mais une structure de représentation des salariés inter entreprises par bassin d'emploi et par secteur d'activité ayant les mêmes prérogatives

qu'un comité d'entreprises. Il s'agira de tirer profit des expérimentations menées en la matière et de les généraliser.

AMENDEMENT A TRANCHER

Le système d'exonération des cotisations sociales, qui aujourd'hui incite à maintenir les salaires au bas de l'échelle et qui profite massivement aux grandes entreprises qui n'en ont pas besoin, sera reconverti en **abattement forfaitaire sur les cotisations d'un nombre limité de salariés**, profitant de fait surtout aux petites et moyennes entreprises. Ces abattements seront conditionnés à ce que les emplois ainsi aidés soient durables : des CDI et un temps de travail au moins égal à 120 H/mois. Ces abattements seront d'une durée maximale de 3 ans pour un CDI nominatif.

III.5. Nos propositions

Récapitulatif des propositions

9/ Moderniser la conception légale de l'entreprise :

- Évolution de la législation sur les entreprises qui auront une responsabilité sociale et environnementale
- Modifications des règles de représentation et de décision interne aux entreprises
- Renforcer et encadrer les déclarations de recours à la sous-traitance
- Responsabilisation légale des sociétés mères ou contrôlant de fait

10/ Adapter les services publics aux enjeux de demain

- Mettre en place la transparence des politiques publiques
- Mettre en place un « bouclier services publics » assurant à chaque citoyen l'accès à un panier de services publics de proximité
- Prioriser les secteurs d'intervention des politiques publiques
- Revoir la politique organisationnelle et managériale du secteur public
- Sécuriser le financement des services publics dans le cadre européen

11/ Mise en place d'une loi-cadre définissant l'ESS et aidant financièrement et administrativement au développement des Entreprises Sociales et Solidaires

12/ Mise en place d'un Pacte pour les entreprises locales,

- Une fiscalité favorisant le développement de TPE/PME locales et écologiques
- Une évolution administrative favorisant le développement des TPE/PME (fonds de garantie, Small Business Act,...)

IV. Travailler moins, travailler tous, travailler mieux

Préambule méthodologique : cette fiche reste en attente des apports des Etats Généraux de l'Emploi et de l'Ecologie

Trois ans après le déclenchement de la crise du modèle libéral-productiviste avec la chute de Lehman Brothers en septembre 2008, l'extrême droite est partout en tête dans toute l'Europe et en particulier en France. C'est le signe de l'essoufflement d'un modèle qui ne conduit qu'à la désespérance : « L'ancien se meurt, le nouveau ne parvient pas à voir le jour, dans cet interrègne surgissent les monstres ». Le nouveau, il revient aux écologistes de l'aider à voir le jour : c'est ce que nous appelons la transition écologiste de l'économie...

Produire mieux, plutôt que produire plus

Pour nous, écologistes, il ne s'agit pas seulement, comme le propose la gauche traditionnelle, de « Produire plus, pour mieux répartir », mais de repenser même la production : Produire quoi et comment? A quel coût pour la santé des travailleurs, l'environnement et les générations futures ? Dans quels rapports entre l'employeur, le salarié, les consommateurs, les organisations syndicales?

Repenser la répartition des richesses dans notre pays et dans le monde, au-delà du seul partage de la valeur ajoutée entre salaire et profit

Mieux répartir la richesse, une priorité pour les écologistes dans une société où les inégalités sont devenues aberrantes. Mais il ne s'agit pas seulement de dénoncer la part croissante des profits dans la valeur ajoutée mais aussi de réduire les inégalités de salaires devenues indécentes, de mieux redistribuer les revenus des très riches vers les classes moyennes et d'augmenter les revenus sociaux parce qu'une société riche comme la notre, doit permettre à tous de vivre dignement.

Redonner du sens et du mieux-être au travail

L'effondrement des idéaux socialistes, jusque chez les ouvriers et les employés qu'ils étaient censés défendre, ne vient pas tant de leur impuissance que de **l'abandon de la bataille pour la dignité, pour la fierté que procure le travail**. Cette dignité repose à la fois sur la conscience que l'activité est utile à autrui et qu'elle est menée de manière humaine, avec une maîtrise, par le producteur individuel et collectif, des buts et de la manière de réaliser cette activité utile.

Soumis à la pression du management et du marché, le travail devient un temps perdu sur la vie, où la dignité même se perd, avec les conséquences aujourd'hui désastreuses : la flambée des maladies professionnelles (cancers, troubles musculo-squelettiques ...) et des troubles psychologiques liés au aux cadences, au stress, au harcèlement. La réforme de l'organisation du travail est le premier maillon d'une conversion écologique de l'économie. Elle doit mettre l'accent sur le développement et la reconnaissance des savoirs des savoir-faire, des savoir-être.

Créer de l'emploi

Nous le savons, la conversion écologique de l'économie peut créer en France, selon le volontarisme des politiques environnementales mises en oeuvre, entre 300 et 600 000 emplois. En évoluant vers une société économe en ressources et sobre en carbone, mais aussi en sortant du nucléaire: pour couvrir les mêmes besoins énergétiques, et à coût équivalent, on crée 15 fois plus d'emploi en investissant dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, qu'en investissant dans le nucléaire¹ !

Mais les emplois verts c'est surtout déjà une réalité ... outre-Rhin. En Allemagne, il y a 270 000 emplois directs et indirects dans les énergies renouvelables, alors qu'il y en a moins de 150 000 en France. Et il n'y a pas que l'emploi dans les énergies renouvelables, il y a surtout, avec la conversion écologique de l'économie, la création de nombreux emplois locaux, non délocalisables : le bâtiment pour la rénovation thermique, les transports collectifs, l'agriculture biologique, ... Or la France, par sa politique environnementale hésitante et brouillonne ne crée pas les conditions d'un développement ici des emplois de demain.

Cette conversion écologique de l'économie implique une réforme massive du système de formation tout au long de la vie, et la reconnaissance de droits professionnels attachés à la personne et non à l'entreprise. La formation tout-au-long de la vie ne doit pas rester un slogan, mais doit devenir un droit, un droit à la reconversion, un droit au parcours professionnel, un droit à la qualification et à l'élargissement des compétences.

Démocratiser l'entreprise

Cela implique aussi une réforme profonde des modes de gouvernance des entreprises, qu'il s'agisse des services publics ou des entreprises classiques, où les salariés doivent être associés à la définition de l'organisation du travail comme de la stratégie. Les coopératives, et l'économie sociale et solidaire en général, est par nature la voie d'excellence de la démocratisation de l'entreprise. Mais nous devons aussi élargir cette approche à l'ensemble de l'économie publique et privée. Le dialogue entre les directions des entreprises et les différentes parties prenantes doit être institutionnalisé pour tenir compte de l'impact direct des entreprises sur les territoires. Des lieux de dialogue sociétal permanent seront créés avec les ONG, les collectivités territoriales, les associations de riverains, etc. où l'entreprise et ses sous traitants directs sont implantés.

¹ <http://www.sortirdunucleaire.org/sinformer/brochures/courant-alternatif/courant-alternatif.pdf>

Nos propositions :

IV-1 . Travailler mieux !

Trois priorités pour les écologistes : le mieux-être au travail, l'égalité professionnelle femme-homme et la formation tout-au-long de la vie

- Création d'un service public de santé au travail**, suppression de l'avis d'aptitude et renforcement du rôle des médecins du travail sur l'adaptation du travail à l'homme.
- Augmentation du nombre d'inspecteurs du travail** avec droit de poursuite contre les conditions de travail malsaines (du point de vue de l'environnement de travail tant physique que psychologique) et le harcèlement.
- Renforcement de la présence et de la mission des Comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**, création de CHSCT de site, renforcement des sanctions pénales et administratives (par l'Inspection du travail) contre les entreprises en cas d'infraction aux règles d'hygiène et de sécurité du travail.
- Réforme de la loi de 1898 sur la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ; passage à la **réparation intégrale des risques professionnels**
- Interdiction de certains modes d'évaluation individuels** de la performance des salariés, dangereux pour la santé mentale
- Participation des représentants du comité d'entreprise au conseil d'administration** avec voix délibérative.
- Rattrapage des salaires des femmes** par une application stricte de la loi et des sanctions afin que les carrières des femmes ne soient pas pénalisées, qu'elles aient les mêmes opportunités de carrière que les hommes et que leur niveau de retraite soit égal à celui des hommes à carrière identique. Dans cet esprit, il faudra envisager de rendre obligatoire le conge paternel qui permettra de diminuer la différence entre les hommes et les femmes à la naissance d'un enfant.
- Réforme de la formation professionnelle** pour attribuer les droits aux personnes quelque soit leur situation professionnelle passant notamment par la création d'un capital formation professionnelle dès la sortie du système scolaire de façon à garantir l'accès réel aux droits à la formation professionnelle pour tous.
- Réforme des aides publiques aux services à la personne** autour de deux axes :

- conditionner les aides aux prestations fournies dans un cadre collectif assurant une formation professionnelle aux salariés du secteur et favorisant les organismes de l'ESS .
- Et passer du système actuel de crédit d'impôt particulièrement injuste à une aide forfaitaire sous la forme de droits de tirage qui permettra à chacun, quelque soit son revenu, de bénéficier de l'accès à un minimum de services aux personnes.

IV-2 - Travailler moins !

Après 30 ans d'un modèle de développement outrageusement favorable aux profits et aux revenus de la propriété, un rééquilibrage en faveur du travail et des revenus sociaux (retraite, minima sociaux, etc) est indispensable. Cette évidence avait été contournée, avec le succès électoral que l'on connaît, par le mythe du « travailler plus pour gagner plus » : on a vu ce qu'il en a été... A ce mensonge, l'écologie oppose la volonté de « Travailler moins pour travailler tous et vivre mieux »

La redistribution d'une partie la valeur produite en faveur des revenus sociaux est une question d'équité envers ceux que leur sort privés de travail. Quant à la redistribution en faveur du travail, elle peut prendre la forme soit d'une hausse du temps libre, soit d'une hausse du pouvoir d'achat. La redistribution de la productivité sous forme de temps libre favorise une civilisation de l'être et du lien social au détriment d'une société de l'avoir et de la prédation sur l'environnement, elle assure un partage du travail au bénéfice de l'emploi de tous et du bonheur de vivre de chacun. Elle doit toutefois assurer le rééquilibrage du pouvoir d'achat jusqu'au revenu moyen.

Il faut fixer clairement l'ordre des urgences :

- ❑ En premier, la revalorisation des revenus sociaux (RSA...) et des plus bas salaires pour lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres. Les minima ont décroché du salaire minimum depuis une décennie. L'objectif doit être de les revaloriser au niveau du seuil de pauvreté. Par ailleurs, la plupart des travailleurs pauvres sont des salariés qui travaillent à temps partiel de manière subie.
- ❑ **Pour une répartition équitable du temps de travail** : au lieu d'encourager d'une part, le développement des temps partiels subis, qui sont le premier facteur de salariat pauvre, et d'autre part, les heures supplémentaires qui viennent décourager la création d'emplois, les écologistes défendent une répartition équitable du temps de travail :
 - **La lutte contre la précarité et le temps partiel subi** :
 - **Introduction d'un système d'heures supplémentaires inversées**
Aujourd'hui il ne revient pas plus cher à une entreprise par heure travaillée d'embaucher une personne 5 heures par semaine ou 35 heures par semaine. Or, dans le premier cas elle fait clairement reposer sur la collectivité le soin de fournir

de quoi vivre (ou survivre) à cette personne. Pour mettre fin à cette situation, nous proposons d'introduire une majoration pour toute heure travaillée dans le cadre d'un contrat inférieur à un mi temps. Cette majoration sera dégressive et pénalisera fortement les contrats dont la durée du travail est inférieure à 10 heures par semaine. Cette majoration sera versée en partie aux salariés sous forme de salaire direct et sous forme de complément indirect dans le cadre du RSA activité.

- **La conditionnalité des exonérations de cotisations sociales à des conditions de travail décentes.**

Les gouvernements successifs se sont enfermés dans une politique aveugle d'exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires. C'est 21 milliards d'euros de manque à gagner en 2010 pour le budget de l'Etat, sans aucun ciblage ni conditionnalité, en grande majorité dans le tertiaire, c'est à dire dans des secteurs non exposés à la concurrence internationale. On ne peut continuer à subventionner ainsi les temps partiels subis et la politique salariale indécente de la grande distribution. Pour favoriser le développement des temps pleins et des CDI, les écologistes proposent de n'accorder les exonérations de cotisations pour les bas salaires qu'aux postes en CDI dont le temps de travail est supérieur à 30 heures.

- **L'abrogation des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.**

A l'heure où la France compte 4,3 millions de personnes en situation de sous-emploi, il est urgent d'abroger cette mesure scandaleuse qui décourage la création d'emplois.

- **La reprise de la réduction de la durée du travail, en commençant par la défense du droit à la retraite.**

La question de la retraite restera centrale dans les années qui viennent car (outre le fait qu'elle est la cible actuelle de la droite) elle combine un aspect « gain de temps libre » et un aspect « revenu social ». La conquête du temps libre par allongement de la durée de vie, à durée du travail constante, est la forme la plus naturelle de redistribution de la productivité. Elle doit être financée par une répartition nouvelle de la richesse annuelle produite. D'ici 2050, elle implique un déplacement de 0,3 % par an de la part du PIB vers les retraités, ce qui est tout à fait réalisable mais doit être combiné avec une répartition nouvelle de la valeur ajoutée entre revenus du travail et revenus du capital et de la propriété. La participation accrue de ces derniers implique l'abandon du mythe de la retraite comme « salaire différé » et une fiscalisation partielle de son financement. La possibilité de retraite sur-complémentaire individuelle facultative ne doit pas être une nouvelle occasion de profits du capital, elle doit être (comme la complémentaire santé) assurée par le mutualisme.

Nos propositions :

- Possibilité de **départ à la retraite** entre 55 et 65 ans sans décote ni surcote, avec possibilité de passage progressif à la retraite,
- Possibilité de départs anticipés pour tous les métiers pénibles sur la base des trois critères de pénibilité reconnus : port de charges lourdes, travail posté et travail de nuit, exposition à des produits toxiques cancérogènes ou mutagènes
- Compensation des carrières féminines incomplètes par le maintien des trimestres gratuits, et la mise en place d'une majoration par enfant à charge
- et ouverture d'un droit aux cotisations retraites (sur prêt personnel éventuellement) aux étudiants à partir de 20 ans .

Mise en débat: quelles propositions écologistes pour les retraites ?

Contribution d'Alain Lipietz

Faire financer les retraites par toute les composantes de la valeur ajoutée, et non sur la base de la masse salariale, représente une réforme systémique » prenant en compte le fait que la retraite est un droit de la personne et non un revenu différé. Mais la question des paramètres de ce droit reste entière. Normalement, on part à la retraite à partir d'un age T après un temps X de cotisation et on touche une pension calculée à partir de sa carrière de travailleur...

1. Conditions d'âge "normal" T et X, et choix individuel.

Ce qui fait consensus dans le sous-groupe Projet : pour des raisons politiques, il faut mentionner au moins le "retour aux 60 ans" comme droit à prendre sa retraite, bien que le vrai critère qui fixe le montant de ce à quoi on a droit est le nombre de trimestres validés, le nombre "normal" étant lui-même égal à X (X= 160 trimestres, ou plus , ou moins, c'est un second débat qu'on verra plus loin).

Fait également consensus, le fait que le nombre de trimestres validés doit être majoré par des trimestres gratuits, afin que les « carrière pénibles » puissent partir plus tôt et les carrières "hachées" (les femmes...) ne partent pas trop tard. Fait enfin consensus, que partir plus tard ou plus tôt que ce à quoi "on a droit" ne doit entraîner ni surcote ni décote. En effet, toute personne qui passe volontairement à temps partiel, ou part volontairement plus tôt à la retraite, contribue à faire reculer le chômage et donc fait faire des économies à l'Unedic. Elle peut même légitimement considérer qu'elle a droit à récupérer une partie de ces économies. Il est donc injuste d'imposer à une personne qui part "plus tôt" (et libère un poste) une décote, par rapport à la retraite proportionnellement réduite au prorata d'une carrière plus courte que la norme X. Et inversement.

MAIS : on peut se poser la question du droit à la prendre plus tôt ou plus tard que T=60 ans, étant entendu que le montant reste fixé au prorata de la durée X de cotisation. D'ailleurs si on atteint X avant 60 ans (ce qui va devenir rare) il faut pouvoir prendre sa retraite . Ce droit à partir plus tôt que 60 ans (étant également entendu que les carrières pénibles ou dangereuses ont déjà droit à des trimestres gratuits) présente un coût important. Donc deux options :

Option 1a . *Droit à la retraite pour X trimestres de cotisation, et en tout cas à partir de 60 ans, à taux plein, avec prise en compte des métiers difficiles et des carrières féminines incomplètes par des trimestres gratuits. Le montant de la retraite (par rapport au taux plein) est fixé au prorata du nombre de trimestres validés, sans décote ni surcote, par rapport à une durée normale de cotisation de X trimestres.*

Option 1b. *Droit à prendre sa retraite entre 55 et 65 ans, à taux plein, (le reste inchangé).*

2. Durée normale de cotisation X. (c'est à dire en gros durée de vie active).

Le nombre X est passé de 150 trimestres à 160 trimestres et plus, au nom de l'allongement de la durée de vie totale, et en fait de l'équilibre financier sans "socialisation" des coûts de la "3e vie" à la retraite. L'immense mouvement de 2010 contre la contre-réforme des retraites a montré que nos concitoyens considéraient au contraire l'allongement de cette "troisième vie" comme une forme de progrès social, que les écologistes considèrent en effet comme un progrès du temps libre. Ni les travailleurs, ni même les employeurs, ne souhaitent d'ailleurs un extension du travail au delà de 60 ans, et la cessation effective du travail intervient d'ailleurs avant 60ans, "X" étant atteint ou pas. Enfin, ce qui compte dans le financement des retraites n'est pas (en situation de chômage de masse) le nombre des cotisants potentiels (=en age de travailler) mais le nombre de cotisants réels. En situation de chômage de masse, tout recul de l'age de départ effectif se traduit par une hausse du chômage et non des cotisants. Nous considérons que la transition démographique

doit se faire à durée de carrière normale constante, la croissance du nombre des retraités étant, comme dit plus haut, financée par un transfert des profits vers les retraités.

Reste la question "à quel durée de cotisation revenir ?" 37,5 ans comme le demande FO ? le niveau Fillon 2003, qu'accepta, quitte à s'en mordre les doigts, la Cfdt ? 160 trimestres, comme le suggère le plus souvent la Cgt ? Autant d'option possibles.

Il est évident qu'il faut remettre en cause l'accélération de l'accroissement de la durée de vie travaillée (Fillon 2010). Mais revenir à 37,5 ans représenterait une réduction de la durée du travail prise entièrement au moment de la retraite, ne laissant aucune marge pour la RTT tout au long de la vie (hebdomadaire etc), alors que, pour des raisons de lien social et de qualité de la vie, elle est préférable. D'un autre côté, le progrès que représenterait la victoire de 2012 ne peut se limiter à la remise en cause des 62 ans. Les salariés savent parfaitement que pour partir vraiment plus tôt il faut réduire X, le nombre de trimestre d'une vie normale de travail.

Le groupe projet eco-soc proposera de trancher entre :

2a. S'en tenir à Fillon 2003 (les 42 ans de cotis renvoyé au delà de 2017)

2b. Revenir à 160 trimestres (40 ans) et n'en pas bouger avant le retour au plein emploi.

3. La question du montant de la retraite normale R (au bout de X trimestres de cotisation).

La tendance des dernière années a été d'accroître le nombre d'années sur lesquelles est calculée la "moyenne" des salaires antérieurs au départ à la retraite, qui sert à calculer la pension (aujourd'hui les 25 meilleurs années). Cet accroissement explique la baisse tendancielle du "taux de remplacement" (la perte de revenu lors du départ en retraite).

Nous n'avons pas discuté de la remise en cause de ce nombre de "meilleurs années". Il y a cependant consensus pour le rejet de la généralisation aux retraites de base du système à points (celui des retraites complémentaires), qui revient à calculer la moyenne sur la totalité des années de carrière, 10 ou 15 années de galères et de stages en début de carrière comprises !

En revanche, nous proposons l'ouverture d'un droit aux cotisations retraites (sur prêt personnel éventuellement) aux étudiants à partir de la troisième année. Ce droit doit "valider des trimestres", il ne servirait pas (même dans la réglementation actuelle) à calculer le montant de la retraite. Ainsi un étudiant "normal" passant le bac à 18 ans cotiserait à partir de 20 ans et arriverait, si tout se passe bien, à 60 ans avec ses 40 ans de cotisation...

Reste que la question des pensions de retraite n'épuise pas, et de loin, la question de l'écologie du 3e et du 4e age. La société future se jugera à la manière dont elle traitera ses personnes âgées.

○ La reprise du mouvement de réduction du temps de travail : vers les 32 heures

Mais il ne faudrait pas concentrer toute la réduction de la durée du travail sur la seule période de retraite. Pour arriver à la retraite en bonne santé et bien inséré socialement, il faut réduire le temps de travail tout au long de la vie. L'urgence est d'abord de consolider et de généraliser les 35 heures par l'extension à toutes les entreprises, la suppression des heures supplémentaires détaxées, la limitation de l'annualisation et l'instauration d'un droit du salarié sur les dates de ses RTT, afin de concilier vie au travail et vie personnelle. Les salariés, et notamment les ouvriers, qui sont ceux qui ont été le plus critique sur les 35 heures, seront les premiers bénéficiaires de cette réforme qui leur permettra de retrouver une meilleur maîtrise de leur temps de vie.

Une fois ce premier chantier réalisé, il faut impérativement reprendre la marche de la réduction du temps de travail. Chaque année, les gains de productivité détruisent 500 000 emplois dans les

entreprises. Pour éviter l'accroissement inéluctable du chômage, il n'y a que deux solutions : consommer plus ou réduire le temps de travail. Les écologistes ont définitivement choisit la deuxième solution ! Bien sur, nous ne sommes pas sourds aux critiques que les Français ont formulé à la mise en place des 35 heures : inéquité, rigidité, difficultés organisationnelles, intensification du travail ... Le mouvement de réduction du temps de travail que nous proposons doit prendre en compte ces difficultés et répondre aux aspirations des citoyens, notamment celles de moduler leur temps de travail tout au long de leur vie. C'est pourquoi nous devons aller vers une réduction du temps de travail à la fois massive et souple, sous la forme de réduction hebdomadaire négociée (32 heures, 4 jours, etc..) ou de droits à des temps libérés : formation, droits au temps partiels, congés sabbatiques rémunérés, ...

IV-3- Travailler tous !

Parce que l'emploi reste un élément structurant de notre société, il est de la responsabilité des écologistes d'œuvrer pour que ceux qui le souhaitent puissent trouver un travail. Les deux axes majeurs de créations d'emploi des écologistes sont la réduction du temps de travail et la création d'emplois verts.

❑ Création de 500 000 emplois verts

La transformation écologique de l'économie, parce qu'elle permet de développer des secteurs intensifs en emplois, permettra de créer environ entre 300 et 600 000 emplois nets. La première politique de l'emploi, c'est donc d'abord de mettre en œuvre vraiment les politiques environnementales dont notre planète a besoin, qui va accroître l'intensité en emplois de notre économie, diminuer notre facture énergétique nationale, et bien sur diminuer la pression insoutenable que nous exerçons sur l'environnement.

Et cette transition écologique de l'économie, c'est de l'emploi local (bâtiment, transports, agriculture biologique ...), mais c'est aussi de l'emploi industriel (industrie ferroviaire, électromécanique, solaire, éolien, ...) qui redonne un horizon aux salariés des bassins industriels.

- ❑ **Création d'un revenu de reconversion** permettant aux salariés dont l'emploi est supprimé, notamment en raison de la transition écologique de l'économie (automobile, plasturgie ...) de conserver le même niveau de salaire pendant le temps nécessaire à la reconversion de leur savoir-faire vers un secteur en développement.

Réduire le temps de travail, créer des emplois verts, accompagner les transitions professionnelles des industries et des hommes, aménager le territoire, c'est parce que les écologistes remettent la société en mouvement qu'ils peuvent redonner l'espoir aux millions de demandeurs d'emploi et de salariés précaires.

Productivité : produire mieux, plutôt que produire plus

On mesure depuis un siècle la « productivité » comme : la quantité de marchandises produites par unité de temps de travail. On oublie que les ponctions gratuites sur la nature et sur les biens communs participent à cette efficacité, que l'on avait tendance à attribuer au seul travail direct. De même, on ignore la dégradation de la qualité des produits avec leur standardisation industrielle. Aujourd'hui, la crise naît largement de ce gaspillage des ressources gratuites et de la dégradation du produit.

Revenir à une nourriture saine et de proximité, mieux isoler les logements au lieu de gaspiller de l'énergie à les chauffer ou à les rafraîchir, transporter écologiquement les usagers en transports collectifs suppose beaucoup plus d'emploi du travail humain que l'actuelle organisation de l'offre. La « décroissance sélective » du gaspillage implique une croissance de l'activité, avec la formation correspondante. Cela signifie qu'à la question « comment répartir les fruits de la révolution industrielle ? » l'écologie répond : « d'abord en augmentant la qualité de la vie, la qualité des biens communs, des services collectifs comme celle des consommations individuelles ». Cela peut se traduire dans un premier temps par une réduction apparente de la productivité (il faut plus de travail pour nourrir la population quand on passe au bio) mais c'est parce qu'en réalité une partie du travail est dorénavant affectée à la protection de la santé humaine et de la nature.

Autre source de déclin apparent de la productivité, autre coup au mythe de la croissance : beaucoup de chantiers de la conversion verte sont orientés vers la création de richesses non marchandes, mises gratuitement ou à bas pris à la disposition des usagers. Nous avons besoin d'une remise à niveau massive de nos services publics, en particulier dans l'éducation, la culture, la santé et dorénavant l'aide à domicile aux personnes en situation de dépendance. Ces biens, distribués en partie gratuitement, sont évalués à leur coût de production et non à un prix incluant du profit. Pourtant ils augmentent le bien-être de tous, en particulier des plus démunis, et créent énormément d'emplois non délocalisables.

Encore plus profondément, nous mettrons l'accent sur la prévention en matière de santé : mieux vaut ne pas tomber malade qu'être soigné, même bien ! Les mesures telles que l'interdiction de certaines pollutions, médicaments et aliments dangereux, tout comme la répression du harcèlement hiérarchique et la réduction du rythme du travail, en augmentant le niveau de santé et en réduisant la fréquence des maladies chroniques (cancers, asthmes, diabètes, dépressions etc), finiront par réduire le coût de la santé et se traduiront par une hausse considérable du bien-être.

IV.4 Pouvoir d'achat : stopper la dérive des dépenses de logement et d'énergie !

Le pouvoir d'achat est un sujet majeur pour beaucoup de Français. Leur sentiment justifié est que celui stagne voire diminue alors que les statistiques de l'Insee montre une évolution continue à la hausse de la moyenne des salaires et même une augmentation non significative du Smic. Comment expliquer ce paradoxe ? Tout d'abord par le développement des travailleurs pauvres. Une augmentation du Smic horaire ne veut pas dire grand chose quand on travaille 10 heures par semaine au lieu de 35 heures dans l'emploi que l'on occupait avant. Deuxième explication, l'augmentation des dépenses contraintes (loyer, prix des carburants...). Celles-ci ont augmenté de manière bien plus importante que les salaires, ce qui explique que ce que les économistes

appellent le revenu arbitral, c'est à dire ce qui compte réellement pour les personnes, stagne voire diminue pour les catégories les plus précaires. Troisième explication, l'augmentation des inégalités. La plupart des statistiques sur l'évolution moyenne des salaires tendent à gommer la croissance des inégalités au sein du salariat.

Il est donc indispensable d'augmenter le pouvoir d'achat réel d'une grande partie des salariés. Mais cette augmentation monétaire, plus de salaires, risque bien d'être un marché de dupes si les dépenses contraintes continuent d'augmenter. Dans ce cas les hausses de salaire se transforment en revenus supplémentaires.. pour Total et les propriétaires des logements. Ces hausses ne feraient donc, paradoxalement, qu'enrichir les plus riches tout en risquant de pénaliser certaines entreprises, notamment les petites et moyennes, qui ne font pas les mêmes résultats que celles du Cac 40 !

Nos propositions reviennent donc à articuler la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat disponible tout en diminuant la pression insoutenable que l'on exerce sur notre environnement.

Nos propositions

- ❑ **Un plan d'urgence pour stabiliser puis diminuer les dépenses contraintes des ménages** , notamment ceux dont les revenus sont inférieurs au revenu media : encadrement des loyers, investissement pris en charge par la collectivité dans l'efficacité énergétique pour diminuer la facture de chauffage, création d'un système de prix progressif pour les carburants et l'eau de façon à diminuer la facture essence des plus précaires au moyen d'une fiscalité progressive et d'une taxe sur les bénéfices des pétroliers, développement des investissements publics dans les transports collectifs souples pour permettre aux ménages de se passer de sa deuxième voiture. Une voiture coutant en moyenne 6000 euros par an, pouvoir s'en passer même en payant un forfait transports de 50 euros par mois permet de gagner plusieurs milliers d'euros par an.

- ❑ **Un système d'heures supplémentaires inversées** pour lutter contre le développement des contrats de quelques heures par semaine (cf plus haut)

- ❑ **L'augmentation des minimas sociaux**

IV.5.Nos propositions

Récapitulatif des propositions

Travailler mieux !

- Renforcer l'inspection du travail et les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail
- Renforcer les sanctions pour les entreprises n'engageant pas des mesures de réduction des inégalités hommes-femmes

- Réformer les aides publiques aux services à la personne

Travailler moins !

Réduire le temps de travail

- En permettant le départ à la retraite entre 55 et 65 ans
- Et en reprenant la marche de la réduction du temps de travail vers les 32 heures.

.... Tout en luttant contre le temps partiel subi

- Prime sur les premières heures travaillées
- Conditionnalité des exonérations de cotisations sociales aux CDI supérieurs à 30 heures

Travailler tous !

- Créer 500 000 emplois verts par la transition écologique de l'économie
- Création d'un revenu de reconversion des secteurs en déclin, vers les secteurs en développement

*

V. Une fiscalité au service d'une société plus juste et plus solidaire

(Fiche 9)

Une fiscalité plus juste, plus simple, plus stable: nous devons repenser entièrement le système fiscal français.

Depuis des décennies, les gouvernements affichent des taux d'impôt apparemment élevés, mais multiplient les niches fiscales et les exonérations, dont profitent presque exclusivement les plus riches et les entreprises. Plus de 82 milliards prévus de « dépenses fiscales » prévues en 2011, pour un déficit de 92 milliards. Ces 500 niches pervertissent l'objectif de progressivité et d'égalité devant les impôts.

Par ailleurs, les mesures fiscales constituent un patchwork d'arbitrages incohérents, notamment par leur manque de pérennité. Le bouclier fiscal aura duré 4 ans, les aides au photovoltaïque auront été fortement réduites au bout de 2 ans. Les aides à l'agriculture biologique drastiquement diminuées puis réaugmentées très partiellement en l'espace d'un an. Toute cela démontre un pilotage à vue sans vision stratégique.

Au lieu des replâtrages permanents, il faut refonder le système fiscal, et lui donner des règles stables, lisibles et justes.

V.1. Un système fiscal plus juste

Le taux de prélèvement obligatoire est au plus bas depuis 18 ans². Depuis 2000, les baisses d'impôt accordées par les gouvernements successifs conduisent à un manque à gagner d'environ 100 milliards par an sur le budget de l'État, soit plus des 2/3 du déficit 2010. Des baisses d'impôt qui ont accentué l'iniquité du système puisqu'elles ont concerné pour moitié l'Impôt sur le Revenu, seul impôt progressif, alors que notre système repose déjà plus fortement que nos voisins européens sur des impôts non progressifs : TVA et CSG.³ En 2007, le gouvernement a encore accordé 15 Mds de « cadeaux fiscaux » supplémentaires. Les marges de manœuvre existent donc pour refonder une fiscalité plus juste.

Un objectif clair : réduire les inégalités de revenus et mieux répartir la richesse.

Pour nous écologistes, parce que nous savons que nous vivons dans un monde aux ressources limitées, la juste répartition des richesses est un objectif majeur, et le resserrement des inégalités une priorité. Or en France, les inégalités de revenus se creusent : depuis 2004, le nombre de personnes ayant un revenu supérieur à 500 000 € annuels (par Unité de consommation) a augmenté de 70 %⁴. Et ces inégalités de revenus sont encore accentuées par l'explosion de la valeur des patrimoines, qui induit la captation par les détenteurs d'actifs d'une part toujours plus grande de la création de richesse en France.

A ces inégalités de richesses s'ajoutent des inégalités devant l'impôt : les particuliers qui ont la chance d'habiter dans une commune riche, du fait de la présence d'entreprises qui payent la cotisation économique territoriale (CET), bénéficient d'une fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) faible. La réforme de 2010 n'a pas modifié la donne : les impôts locaux sont toujours plus élevés à Saint-Denis qu'à Neuilly ! Tous les habitants d'un même bassin d'emploi contribuent pourtant à sa richesse économique. Les écologistes s'engagent à renforcer la solidarité des territoires les plus riches vers les territoires défavorisés.

² Source INSEE, *Informations rapides* n°81, 31 mars 2011. Le taux de prélèvement obligatoire 2010 est de 42,2 % du PIB.

³ Les baisses d'impôt sur le revenu résultent d'une révision du barème et d'une explosion des niches fiscales (exonérations des plus-values, emplois à domicile, investissements locatifs, ...). A cela s'ajoute la baisse d'1 pt de la TVA en 2000, TVA réduite sur les travaux de rénovation et la restauration.

⁴ ... et le nombre de personnes ayant gagné plus de 100 000 euros par an a augmenté de plus de 28 %. Source : INSEE, les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2010.

La hausse démesurée de l'immobilier concerne aujourd'hui tous les Français qui n'ont pas la chance d'être propriétaires : ne pouvant plus s'acheter un logement, ils subissent des hausses de loyer bien supérieures à la hausse de leurs revenus. Dans certaines régions en tension (Île-de-France, PACA), les prix sont rendus inabordables par les investissements des non-résidents, qui bénéficient dès lors de la qualité des services publics locaux tout en y contribuant bien peu par leurs impôts. Les avantages fiscaux accordés aux acheteurs de biens immobiliers neufs (loi Scellier) participent également à l'effritement du civisme fiscal. Ces achats sont en fait des placements financiers très rentables du fait de la hausse considérable des prix de l'immobilier au cours des 15 dernières années !

L'heure des choix a sonné : que voulons-nous ? Privilégier la France des héritiers et des rentiers ? Ou celle des salariés et des entrepreneurs ? Dans la France d'aujourd'hui, les revenus du capital (dividendes, intérêts, plus values mobilières) sont aujourd'hui taxés à un taux bien inférieur à celui appliqué aux revenus du travail. Le prélèvement libérateur sur ces revenus n'est en effet que de 19%, alors que le taux marginal de l'IRPP est de 41%. En outre, les exonérations d'impôts dont bénéficient certains revenus du capital, notamment au travers de l'assurance-vie, contribuent à accroître le fossé entre les plus riches et les plus pauvres. La position des écologistes est claire : les revenus du capital doivent être imposés à la même hauteur que ceux du travail.

Le gouvernement a récemment réduit l'ISF: un cadeau de 2,3 milliards d'euros md pour les 600 000 contribuables les plus riches de France.

Nous considérons qu'il est plus raisonnable et plus juste d'élargir la base de cet impôt, mitée par la multiplication des exonérations, qui en fait aujourd'hui un impôt inéquitable : l'exonération des biens professionnels permet aux grands héritiers d'industries, les Bouygues, les Lagardère, d'en être largement exonérés. Au global, seul 50 % du patrimoine des contribuables ISF y est assujéti.

La loi TEPA de 2007 en faisant passer de 50 000 à 150 000 euros l'abattement applicable tous les 6 ans aux donations et aux successions pour les mutations effectuées en ligne directe (entre un parent et un enfant par exemple) a ouvert la possibilité aux ménages les plus riches de transmettre une partie importante de leur patrimoine en franchise d'impôt. Il est aujourd'hui bien plus facile de devenir riche en héritant qu'en travaillant. **Un euro hérité est aujourd'hui 2,5 fois moins taxé qu'un euro acquis par le travail !⁵** Cette situation fausse le contrat social représenté par l'impôt.

Élargir et consolider notre protection sociale. Le système de protection sociale français est une conquête, il contribue à la sérénité de tous dans notre société, et à la mise en œuvre de libertés réelles : choisir son emploi, protéger sa santé, choisir son temps libre. Notre ambition : le consolider et le mettre au service d'un décroisement des temps de la vie. Mettre en place une gestion des temps tout-au-long de la vie, renforcer l'équité des systèmes de protection sociale en faveur des femmes et des moins aisés, sont les clés d'une protection sociale écologiste. Mais aussi, en matière de santé, privilégier la prévention au modèle basé sur les soins pour réaliser des économies dans la durée.

Pour consolider le financement de notre protection sociale nous proposons d'élargir son financement aux revenus du capital et à tous les éléments de rémunération, par la mise sous condition des exonérations de cotisations, et par le relèvement des taux de cotisations vieillesse.

⁵ Audition de Philippe Bruneau à l'Assemblée Nationale. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-cfiab/10-11/c1011051.asp>

V.2. Un système fiscal plus simple

L'impôt n'est pas une charge, c'est le prix de la civilisation. Le dogme anti-impôts a vécu. Il est temps de réhabiliter la contribution aux charges communes. C'est par l'impôt que nous pouvons financer l'enseignement, la santé, la sécurité, redistribuer les richesses, permettre aux personnes à bas revenus de vivre dans des conditions décentes. Une fiscalité plus faible n'est pas le signe d'une société plus prospère. Le taux marginal de l'impôt sur le revenu est de 41 % en France, il est supérieur ou égal à 50% en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède, alors qu'en 2008, la république tchèque a baissé ce taux de 32 à 15%, et la Roumanie de 40 à 16%. Les sociétés les plus développées tant économiquement que socialement sont celles où les taux d'imposition, à savoir la richesse qui est mise en commun, est la plus élevée. L'impôt est le gage de la justice, de la solidarité et de la mise en œuvre d'un projet collectif.

Toutefois, dans le système fiscal actuel, aucune hausse d'impôt ne serait acceptable. Pour rétablir le consentement à l'impôt, il faut qu'il soit juste et utile : que les plus aisés contribuent plus largement à l'effort public (nous savons maintenant que le taux d'imposition des 0.1% les plus riches n'est que de 35%, alors qu'il est en moyenne de 45% pour les français les plus modestes⁶) et que l'utilité de la dépense publique soit justifiée.

Pour que l'impôt soit accepté, il est du devoir des élus, des gouvernants, de veiller à ce que l'impôt soit compréhensible par tous.

Ce travail doit concerner les deux faces de la politique budgétaire :

- les dépenses: pour les écologistes, toute dépense publique n'est pas forcément utile. L'analyse systématique de l'utilité sociale et environnementale des dépenses de l'État doit être réalisée. Écolo-dépensiers ? Non écolo-économistes ! Nous voulons notamment réorienter les dépenses de l'État en matière de nucléaire militaire ou de financement de grands travaux, de niches fiscales anti écologiques comme la TVA réduite sur les pesticides. Au total il y a aujourd'hui près de 10 milliards de dépenses « grises » qui soutiennent et encouragent des comportements qui portent atteinte à l'environnement .

- la fiscalité : il est urgent que le système fiscal soit drastiquement simplifié et que chacun sache ce qu'il paie, et que ce qu'il paie est fonction de ce qu'il gagne, comme tous les contribuables (voir nos propositions en fin de fiche). Pour cela il est nécessaire de cesser d'empiler les niches fiscales, qui coûtent environ 82 milliards à la société, au bénéfice de ceux qui savent les décrypter. Nous supprimerons ainsi de nombreuses niches fiscales et nous instaurerons une limite à l'accumulation des niches éventuellement restantes et des subventions qui les remplaceraient de façon à garantir le paiement d'un minimum d'impôts.

Parmi ces niches fiscales et sociales, il y a près de 21 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales bas salaires accordées aux entreprises sans conditions ni ciblage. Concrètement, le budget de l'État subventionne tous les jours la précarité et le temps partiel subi, notamment dans le tertiaire, la grande distribution, ... (déjà dans fiche entreprises et travail ?)

⁶ Camille Landais, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, *Pour une révolution fiscale*, p.49, Seuil, 2011

Nos propositions

❑ **Un Impôt sur le Revenu rénové**

- Prélèvement de l'impôt à la source
- Fusion CSG-IRPP sur base unique, individuelle et progressive
- Intégration des revenus du capital (dividendes, intérêts, plus values mobilières et immobilières) dans le barème progressif de l'Impôt sur le revenu
- Création d'un crédit d'impôt par enfant à charge pour remplacer le quotient familial

- Impôt sur le patrimoine : Élargissement de la base de l'ISF, notamment par la révision de l'exonération des biens professionnels

❑ **Des impôts locaux respectant l'égalité territoriale**

- Taux uniques pour la CET (ex taxe professionnelle) par chaque bassin d'emploi
- Renforcement des systèmes de péréquation entre territoires
- Révision des bases locatives de 1970 servant au calcul des impôts locaux

❑ **Mettre en place une politique volontariste de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale**

- Renforcement important des moyens de la cellule anti-fraude et garantie sur son indépendance du pouvoir exécutif
- Révision de la liste des paradis fiscaux et taxation dissuasive des flux en provenance ou à destination de ces juridictions
- Autorisation ex ante pour l'utilisation des prix de transferts par les multinationales
- Création d'une exit tax qui permet de continuer à taxer en France les plus values réalisées en France par des expatriés fiscaux

❑ **Taxer l'épargne et les patrimoines en fonction de leur usage**

- Mal-logement : augmentation des taxes sur les logements vacants (THLV, TLV) perçues au profit de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Conditionner les avantages fiscaux aux contrats d'assurance-vie liés à des critères environnementaux et sociaux pour orienter cette épargne longue vers la transition écologique de l'économie
- Rendre plus progressive la fiscalité sur les successions pour redonner du sens à une vraie égalité des chances

❑ **Mettre en place un Revenu Maximum Acceptable (RMA)...**

- Ce revenu maximum acceptable, sera le seuil de revenus à partir duquel sera imposée une surtaxation dans la progressivité de l'impôt sur le revenu. Nous proposons de le fixer à 30 fois le seuil de pauvreté.

❑ **... et un Revenu Universel.**

- Les écologistes souhaitent la mise en place d'un revenu universel, inconditionnel, individuel par une conférence de consensus. Cette réforme visera à l'instauration d'un revenu universel, inconditionnel, cumulable avec un salaire, dont bénéficiera chaque citoyen quelles que soient ses ressources et qui permette à chacun de faire ses choix de vie (emploi, formation, famille, vie associative, retraite, ...) avec plus de sérénité.

❑ **Des mesures fiscales durables**

Lors de chaque projet de loi de finances, fixer une durée minimale d'application (reconductible ou pas) à chaque mesure d'exonération ou d'aide au financement : par exemple pour la contribution climat énergie, chaque changement de palier de taux se fera selon un calendrier prévu par la loi.

❑ **Une révision de l'ensemble des niches fiscales**

Pour en analyser l'utilité pour l'ensemble de la société, et remplacement progressif par un dispositif de subventions explicité, basé sur une analyse de leur utilité sociale et environnementale

Récapitulatif des propositions

16/ Un système fiscal plus juste :

- Fusion CSG-IRPP avec renforcement de la progressivité de l'impôt
- Taxation des revenus du capital au même niveau que ceux du travail
- Des impôts locaux respectant l'égalité territoriale
- Mise en place d'une politique de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale
- Taxer l'épargne et les patrimoines en fonction de leur usage

- Mise en place d'un Revenu Maximum Acceptable
- ... et d'un revenu universel.

17/ Un système fiscal plus simple :

- Révision de l'ensemble des niches fiscales

18/ Un système fiscal s'inscrivant dans la durée :

- Durée minimale d'application des règles fiscales

VI. Financer la transition écologique de l'économie... dans un contexte d'endettement important et de croissance limitée

(Fiche 11)

Nous savons que les engagements financiers auxquels la France va devoir faire face sont colossaux : assurer un revenu minimum décent pour tous, renforcer la protection sociale, financer les investissements nécessaires à la conversion écologique de l'économie. Pour la seule mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, l'investissement annuel, public et privé, se monte à environ 45 milliards d'euros. Face à ce défi, notre responsabilité est d'éviter les deux pièges dans lesquels la gauche pourrait tomber : affirmer finalement que l'on peut plus rien faire car les marges de manœuvre sont trop réduites parce qu'il faut rembourser les dettes accumulées ; ou affirmer qu'il n'y a pas de problème d'endettement, public et privé, et que l'on peut continuer à s'endetter infiniment en comptant sur une croissance future. Les marges de manœuvre existent, que ce soit au travers de la réorientation des dépenses publiques, du retour sur les baisses d'impôts (dont les niches fiscales) engagées depuis 2000, de la taxation des activités non écologiques, de la mobilisation de l'épargne longue de manière fléchée vers les investissements verts, de l'annulation et de la monétisation d'une partie des dettes publiques et privées, etc.

VI.1. Le financement de la transition écologique de la société

Les besoins de financement de la transition écologique sont estimées à environ 2,5 % de PIB par la Commission européenne chaque année pendant au moins une décennie, soit environ 50 milliards d'euros par an. Selon les études réalisées au moment du Grenelle de l'environnement, environ 20 milliards d'euros doivent reposer sur de l'argent public, le reste étant lié à des investissements privés réalisés par les entreprises et les ménages. Concernant la partie publique du financement, nous faisons les propositions suivantes :

Nos propositions

La réorientation progressive des dépenses publiques

Il existe environ 10 milliards d'euros par an de dépenses considérées comme néfastes pour l'environnement (exonération de TVA sur le kérosène, TVA à taux réduit sur les pesticides, etc...). Ces dépenses seront progressivement réaffectées

La lutte contre l'évasion fiscale

Les paradis fiscaux représentent la plus grande niche fiscale. L'évasion fiscale liée aux paradis fiscaux représente chaque année un manque à gagner pour l'État compris entre 20 et 30 milliards d'euros. Augmenter les moyens dédiés à la lutte contre l'évasion fiscale et mettre en place un arsenal juridique plus fort contre les paradis fiscaux permettra de diminuer de plusieurs milliards par an ce manque à gagner.

La fiscalité écologique

La mise en place d'une contribution climat énergie d'un montant de 32 euros la tonne de CO₂ pour commencer, rapportera la première année 9 milliards d'euros. Une partie doit repartir vers les ménages les plus défavorisées pour neutraliser la hausse dans leur budget, mais la contribution des entreprises doit venir financer la transformation écologique.

Mais l'intégralité du financement ne repose pas sur de l'argent public. La question de la mobilisation de l'épargne des ménages et des entreprises au bénéfice des investissements verts est donc centrale. Pour cela nous proposons :

- ❑ **Le fléchage de l'épargne individuelle vers les investissements écologiques garantis par la BEI**
Tout d'abord, il faut rappeler que le taux d'épargne des Français est élevé, autour de 16 % en 2010. Dans un contexte où les entreprises investissent peu, cette épargne doit être fléchée pour financer directement les investissements nécessaires pour assurer la conversion écologique de nos modes de vie au travers de véhicules financiers qui pourraient être gérés par la Caisse des dépôts. Ces nouveaux fonds financeraient par exemple l'isolation des bâtiments, qui représentent 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Leur rentabilité financière est assise sur les économies d'énergie réalisées sur la durée de vie de l'investissement. L'argent public ne viendrait qu'en complément de cet argent privé sous forme de garantie au cas où la rentabilité financière interne de l'investissement ne serait pas conforme aux engagements pris. En contrepartie de cette garantie, le taux d'intérêt versé aux épargnants serait limité. Dans tous les cas, l'État pourrait apporter sa garantie (en lien avec la Banque européenne d'investissement par exemple).

En complément de ces mécanismes qui peuvent être mis en place dans un cadre national, il existe d'autres sources de revenus à mettre en place, au niveau européen.

- ❑ **Les financements innovants**
Des financements dits « innovants », comme la taxe sur les transactions financières ou les recettes issues de la mise aux enchères des quotas carbone, ne peuvent pas se mettre en place uniquement au niveau national et c'est toute la valeur ajoutée du projet européen que de les rendre possibles. Les quotas carbone devraient générer à partir de 2013 au niveau européen une recette de 20 milliards d'euros par an (au prix de 20 euros la tonne de Co2) dont une partie financera la transformation écologique de l'économie européenne, et donc française. Quant à la taxe sur les transactions financières, si elle était mise en œuvre au niveau européen, elle pourrait générer, selon son taux et le degré de réduction des transactions qu'elle engendrerait, jusqu'à 190 milliards d'euros de recettes annuelles. Si ce montant était réparti en trois tiers égaux pour financer les engagements pris vis à vis du Sud, le budget européen et les budgets nationaux au prorata de la part de chaque pays dans le PIB de l'Union, cela représenterait pour la France jusqu'à 9,5 milliards d'euros par an de recettes supplémentaires prises sur une sphère financière devenue nuisible à l'économie réelle.

- ❑ **La politique monétaire européenne**
En second lieu, il faudrait soutenir la mise en place d'une politique monétaire européenne adaptée au changement de société qui est le défi actuel de toute l'Union Européenne. En effet, à partir du moment où les investissements verts créent une valeur ajoutée permettant de mieux vivre demain, il est légitime qu'une partie de leur financement soit assurée par de la création monétaire de la banque centrale. Cela peut notamment prendre la forme d'une garantie apportée par la banque centrale européenne à des prêts de la Banque européenne d'investissement consistant à financer les nécessaires infrastructures écologiques dans toute l'Europe.

Au total, la conversion écologique est finançable même dans un contexte d'endettement public important. Les contraintes budgétaires ne peuvent donc pas être un alibi à l'immobilisme en la matière.

VI.2. La dette privée et publique et ses conséquences

La question de la dette privée

Toute la discussion en cours sur la dette publique occulte souvent le fait que pour de nombreux pays européens (Espagne, Portugal et dans une moindre mesure la France), le cœur de l'endettement n'est pas seulement public mais privé. L'endettement privé se décline sous deux aspects, l'endettement des ménages et l'endettement des entreprises. Le fait marquant de la décennie 2000, fait qui est l'une des causes majeures de la crise actuelle, est l'explosion de la dette privée, et particulièrement celle des ménages. Les États-Unis, l'Irlande, l'Espagne ou le Royaume-Uni sont les cas les plus emblématiques. Mais c'est aussi vrai en France où la dette privée est passée de 80 à 120 % du PIB en 10 ans, celle des ménages passant de 30 à 55%, et celle des sociétés non financières de 45 à 65%. La dette privée des ménages est le résultat de deux grandes tendances : la montée des prix de l'immobilier qui oblige à s'endetter sur des périodes plus longues, et le développement des crédits à la consommation en raison de la pression sur les salaires. Des mécanismes incitatifs pernicious et des pratiques financières douteuses ont permis de pousser des catégories de ménages dans des situations d'endettement intolérable. Mais l'explosion de l'endettement privé n'est pas simplement la conséquence de la montée des prix de l'immobilier il en est aussi la cause. Par le passé l'État pouvait contrôler le volume de crédit distribué et imposait aux banques de se procurer de la monnaie centrale pour toute émission de crédit. Dans les années 80 ces mécanismes de contrôle ont été fortement assouplis. Il en est résulté une explosion de l'endettement qui a nourri l'envolée spéculative des titres boursiers et des prix immobiliers (qui ont progressé deux fois plus vite que les revenus au cours des dix dernières années).

Pour sortir progressivement de cette situation, nous proposons:

- une politique de faillite personnelle claire et pratique pour permettre aux ménages lourdement endettés de se sortir du cercle infernal dans lequel ils sont enfermés
- des outils d'encadrement de la hausse de l'immobilier qui est au cœur de l'explosion de la dette des ménages (voir partie logement)
- le renforcement des outils de contrôle de la commission bancaire qui permettraient aux États de contrôler la création de crédits par les banques privées. La France doit pousser pour que cette réforme se mette en place au niveau européen.

La dette publique

La dette publique de la France s'établira en 2011 à 85 % du PIB. Nous ne rentrons pas dans la logique qui voudrait imposer rapidement et simultanément à tous les États une diminution de leurs dettes publiques au motif que celles ci seraient devenues insoutenables. La dette publique ne peut s'apprécier qu'à l'aune du patrimoine de notre société. Quel est aujourd'hui notre patrimoine commun ? Comment s'apprécie-t-il : bâtiments, éducation des générations futures, préservation de l'environnement, etc. ? La question de la dette n'est pas aujourd'hui mise en regard de notre bien commun et de celui des générations futures.

La première question à se poser est celle de la soutenabilité de la dette. Les critères de cette soutenabilité sont beaucoup plus complexes que le seul chiffre de 60 % inscrit dans les traités européens. Tout dépend de ce qui est financé, de la rentabilité qui en est attendue, du taux d'épargne capable de la financer, de la dépendance de cet endettement vis à vis de créanciers extérieurs aux pays, etc.

Néanmoins nous sommes pour la réduction à moyen-long terme de la dette publique (et donc d'abord du déficit du budget de l'État) parce que c'est un transfert social des plus pauvres vers les plus riches. Accumuler des dettes revient à accepter l'idée que l'ensemble des contribuables payent continuellement des intérêts à ceux qui possèdent la dette publique. C'est à dire, compte tenu de la répartition de l'épargne, aux couches les plus aisées de la population. Lorsque l'on compare la structure des impôts et la structure de l'épargne il est clair que lever des impôts, sans en changer radicalement la structure, pour rembourser de la dette revient à opérer un transfert social des plus pauvres vers les plus riches. Par ailleurs, si cette dette devient majoritairement détenue par des créanciers étrangers cela revient à transférer chaque année une partie de notre richesse au reste du monde.

Enfin, nous sommes particulièrement attentif au niveau de l'endettement public car nous ne croyons pas, contrairement à la gauche, au désendettement par la croissance forte. Notre objectif est de réduire le chômage en menant des politiques de développement des emplois verts, de partage du travail et des revenus, de relocalisation de l'économie, etc.. qui réduit les besoins en dépenses sociales, par l'amélioration du taux d'emploi, taux d'emploi qui n'est pas nécessairement lié à la croissance mais à l'intensification en emplois des richesses créées.

Même si le niveau actuel de la dette peut être jugé soutenable, les déficits publics qui seront accumulés dans les années à venir l'amèneront autour des 90 %, soit dans une zone à risque. Il est donc nécessaire de s'engager sur la voie de la réduction des déficits mais en privilégiant les hausses d'impôts et la réaffectation des dépenses sur les baisses du niveau général des dépenses publiques. A l'inverse, les coupes dans les dépenses réalisées de manière quasi automatique avec la RGPP et la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite met à mal la capacité de l'Etat à remplir ses fonctions. La dette publique ne doit pas être utilisée comme un argument pour couper les dépenses sociales, réformer de manière brutale avec pour but ultime le démantèlement de l'État providence et des services publics. Nous devons être prêts à combattre ces attaques.

Nos propositions

Le rétablissement de la progressivité de l'impôt

La montée de la dette publique depuis deux décennies provient clairement de la volonté des gouvernements successifs depuis 2000 de réduire les impôts et d'en diminuer la progressivité. Sans cette application dogmatique, l'État aurait perçu en 2009 autour de 100 milliards d'euros de recettes supplémentaires. Le déficit 2011 étant (hors grand emprunt) de 92 milliards, si ces baisses d'impôt n'avaient pas été accordées, la question du déficit serait très largement réglée, et la dette publique n'augmenterait plus. Il faut donc revenir sur ces baisses d'impôts qui auront le mérite de consolider à la fois les ressources fiscales et la progressivité du système fiscal français.

Échanger une partie de la dette nationale contre de la dette émise par un trésor européen

Échanger une partie de la dette nationale des états membres contre de la dette émise par un trésor européen (obligations européennes) permettrait une réduction nominale du poids de la dette en imposant au cas par cas un défaut partiel aux créiteurs. Il permettrait aussi de réduire le coût du service de la dette en faisant baisser les taux d'intérêt en collectivisant les risques sur une partie de la dette publique tout en maintenant pour la partie non mutualisée des différences de taux qui permettent de tenir compte des situations macroéconomiques nationales. Enfin cet échange marquerait les prémices d'une véritable agence de la dette européenne posant les jalons d'un fédéralisme budgétaire accru.

❑ **Apporter un traitement spécifique à la « dette de crise »**

La dette publique a augmenté d'environ 20 points en moyenne dans la zone euro en raison de la crise. Cette tranche pourrait être isolée du reste de la dette publique et faire l'objet d'un traitement spécifique reposant sur les modalités suivantes :

- **Rachat d'une partie des obligations par la Banque Centrale Européenne.**
- **Remboursement prioritaire de cette tranche de dette publique par le secteur financier** - en partie responsable de cette crise économique et financière, et de l'explosion des dettes publiques qui en découle – par une taxe spécifique. Cette compensation de la part des institutions financières, alors que les banques aidées ont remboursé leur dette directe envers l'État, se justifie par le besoin de compenser ce qui n'a pas été couvert par les maigres intérêts versés :
 - les pertes fiscales : la quasi faillite de la plupart des banques leur a permis de ne pas payer d'impôt sur les bénéfices en 2009, alors même que leur rétablissement spectaculaire s'est fait grâce à l'ensemble des contribuables
 - le renchérissement de l'endettement des États (taux directeurs), dû à la fragilisation de ces mêmes États suite au soutien apporté aux institutions financières, qui gèrent aujourd'hui ces portefeuilles de dettes (avec commission)
 - la fragilisation de certains États, qui oblige leurs voisins à solliciter à nouveau leurs créanciers (en générant de nouvelles dettes publiques) pour éviter la faillite de pays européens

❑ **Relever légèrement le taux d'inflation cible de la BCE**

L'augmentation du niveau général des prix permet de réduire le fardeau du service de la dette. Celle-ci ne change pas en valeur nominale mais puisque nos prix et salaires augmentent chaque jour, le poids de la dette dans nos revenus diminue d'autant. L'inflation opèrerait un transfert entre crédeur et débiteur qui réduirait le fardeau de la dette. Cependant, cette hypothèse dépend d'une condition : que les salaires et les minimas sociaux soient indexés aux prix. Or nous sommes précisément dans la situation inverse : en raison du chômage de masse et de la suppression dans les années 80 des mécanismes institutionnels d'ajustement des salaires aux prix, les salaires s'ajustent beaucoup moins vite que les prix rongant ainsi le pouvoir d'achat des salariés. Par ailleurs les ménages les plus fragiles non salariés prennent l'augmentation des prix de plein fouet sans avoir d'augmentation de salaires ou de minimas sociaux correspondantes. Le désendettement par l'inflation est donc soumis à des conditions strictes. Par ailleurs, ce choix politique ne peut pas être fait au niveau national uniquement, sauf à sortir de l'euro et il est donc conditionné au fait de trouver une majorité en Europe pour demander à la BCE de le faire. Nous pousserons pour que la France incite ses partenaires européens à accepter une cible d'inflation légèrement plus élevée que les 2 % actuels

Récapitulatif des propositions

Au niveau français

19/ Réorientation progressive des dépenses publiques vers la conversion écologique de l'économie

20/ Fléchage de l'épargne individuelle vers les investissements écologiques garantis par la BEI

Au niveau européen

22/ Orientation de la politique économique européenne vers le financement de la conversion écologique de l'économie : budgets du marché carbone, garantie de la BEI...

23/ Développement d'une politique économique et monétaire européenne :

- Échange d'une partie de la dette nationale contre de la dette émise par un trésor européen
- Mise en place d'un traitement spécifique à la « dette de crise », en la faisant payer par ses responsables : les institutions financières

VII. Une finance plus responsable, mieux régulée

(Fiche 10)

L'économie contemporaine se caractérise par une très grande financiarisation et la crise de 2008 a montré l'impérieuse nécessité d'inverser le cycle de dérégulation engagé dans les années 80 et soutenu, aussi bien par les gouvernements de gauche que de droite. Appliquer de nouvelles règles à la finance comme l'avait fait Roosevelt après la crise de 1929 est donc une priorité. Car si la finance est utile et nécessaire quand elle est au service de l'économie réelle, elle devient nuisible et prédatrice quand elle met l'économie réelle à son service.

VII.1. Changer radicalement les règles de fonctionnement des banques et des marchés financiers

Les principaux objectifs des réformes bancaires et financières doivent être les suivants.

Une finance moins profitable : quand le taux de rentabilité des deux principales banques françaises sur leurs activités de marché atteint 50 % en 2009 et 2010, cela signifie que leurs résultats sont déconnectés de la réalité économique, et que la finance devient prédatrice de l'économie réelle. Les banques devraient être moins risquées, donc moins profitables quand tout va bien mais aussi moins dangereuses en cas de crise.

Une finance plus responsabilisée et des banques plus petites. La crise a montré que les grandes banques européennes pouvaient compter sur le soutien des États pour les sauver. En France l'État a sauvé Natixis et donc par ricochet le groupe Banques Populaires – Caisses d'Épargne, et le trésor américain a sauvé la Société Générale en recapitalisant AIG. Cette garantie de l'État doit être payée au juste prix par les banques et elle n'est légitime que pour les banques assurant des activités de dépôts et de financement direct de l'économie.

Une finance moins complexe et mieux supervisée : une des causes de la crise financière est l'existence de produits financiers trop complexes pour être réellement compris et contrôlés, tant par les banques elles-mêmes que par les régulateurs publics comme l'Autorité des marchés financiers et l'Autorité de contrôle prudentiel. Il faut donc interdire un certain nombre de produits et de pratiques et renforcer les informations transmises aux superviseurs pour qu'il puisse vraiment être les gendarmes de la finance. De nombreuses mesures doivent être prises au niveau européen et l'un des enjeux de 2012 sera aussi d'avoir un gouvernement français capable de porter réellement cette ambition au niveau européen et mettre fin aux doubles discours permanents.

Nos propositions

Diminuer la taille des banques

Aujourd'hui les banques françaises sont trop grandes et interviennent dans trop de secteurs économiques à la fois (particuliers, petites entreprises, grandes entreprises, placements, spéculation...) pour pouvoir faire faillite sans déstabiliser l'ensemble de l'économie. Pour remédier à ce phénomène qui oblige l'État à voler à leur secours, plusieurs mesures doivent être prises.

- **Soutenir la mise en place d'un ratio maximum de levier utilisable par une banque** de façon à en limiter la taille dans l'absolu (prévu par Bâle 3)
- **Ne plus accorder la garantie publique des dépôts aux banques engagées dans des activités spéculatives sur les marchés financiers.** Ainsi les banques françaises devront choisir entre, par exemple, financer des fonds spéculatifs et bénéficier de la garantie publique. Cette mesure aura pour conséquence de réduire considérablement le

financement par les banques de la finance de marché. Elle contribuera donc massivement à la définanciarisation de l'économie

Interdire le trading pour compte propre.

Les banques bénéficient d'un accès à la monnaie de la banque centrale car elles ont une fonction particulière de financement de l'économie. Aujourd'hui elles détournent cette fonction en utilisant de la monnaie banque centrale pour spéculer sur les marchés financiers pour leur propre compte. De nombreux acteurs financiers reconnaissent aujourd'hui le caractère abusif de cette pratique. Nous proposons de l'interdire .

Limitier la spéculation sur les matières premières, notamment agricoles.

Interdire les transactions entre deux opérateurs financiers de façon à ce que les marchés financiers ne jouent que leur rôle légitime d'intermédiaire entre les acteurs économiques de l'économie réelle. Cette mesure est à promouvoir par la France au niveau européen.

Soutenir la création d'une taxe européenne sur les transactions financières à 27 ou à défaut au niveau de la zone euro. Une telle taxe doit couvrir les actions, les obligations, les transactions de change et les produits dérivés. A un taux de 0,05 %, elle rapportera, à 27, autour de 180 milliards d'euros par an même en tenant compte d'une diminution souhaitable du volume de transactions.

En matière de rémunération des traders, appliquer strictement le principe « d'équilibre » entre la part fixe et la part variable.

Concrètement cela signifie que les bonus ne devront plus pouvoir représenter plus de 50 % du total de la rémunération à compter du 1er janvier 2012, dans le secteur financier comme dans les autres. L'objectif est de diminuer l'incitation à prendre des risques inconsidérés. Cette mesure viendra compléter l'application d'un revenu maximum qui frappera particulièrement le secteur financier.

Développer en France un pôle financier public adossé a minima à la Banque postale et à la Caisse des dépôts

Interdire les pratiques financières les plus risquées comme la retitrisation, les ventes à découvert à nu ou les CDS non couverts.

Limitier l'aide de l'État à l'apport en capital, pour les banques privées en difficulté

Cette mesure pourra avoir pour conséquence la prise de contrôle par l'État d'une majorité du capital des banques en difficulté. Par ailleurs, si l'État se trouve dans cette situation, il devra s'engager à transformer la banque en une entité coopérative ou mutualiste.

Se battre au niveau européen pour que les bourses redeviennent des entités publiques, en cohérence avec leur statut de monopole naturel.

Adapter les agences de notation.

En promouvant au niveau européen de nouvelles règles concernant les agences de notation de façon à ce qu'elles engagent leur responsabilité juridique en cas d'erreur, et créer une agence de notation publique financée par une taxe forfaitaire collectée sur chaque produit.

- ❑ **Interdire le trading de haute fréquence** dans le cadre de la directive qui régit le droit des transactions financières et qui sera en cours de révision en 2012.
- ❑ **Introduire une clause « paradis fiscaux » dans les marchés publics**
En introduisant dans le droit français, et idéalement dans le droit européen, une clause qui limite l'accès aux marchés publics et au financement public des banques qui sont présentes dans les paradis fiscaux. Rendre plus contraignant les critères de définition des paradis fiscaux utilisés actuellement par la France. Peser au niveau européen pour que ces critères plus ambitieux soient reconnus par l'Union. Ceux-ci intégreront des critères comme le secret bancaire, l'absence d'échange automatique d'informations et la non obligation de publication et de certification des comptes des entreprises domiciliées dans ces territoires.
- ❑ **Créer en France une véritable banque éthique comme il en existe en Belgique ou en Italie.**
Cela permettra à cette banque d'avoir accès à la monnaie banque centrale et de pouvoir prêter beaucoup plus que des banques comme la NEF ne peuvent le faire aujourd'hui
- ❑ **Créer les dispositifs institutionnels capables de mettre en œuvre une véritable démocratie financière.**
Le pouvoir que détiennent les « marché financiers » est lié au fait qu'ils manipulent un argent qui est en fait largement le notre, celui de notre épargne. Or, une fois notre argent placé sur un compte, il est impossible de savoir et de contrôler ce que les banques ou les compagnies d'assurance en font. D'où l'importance de construire des dispositifs qui permettent à des formes de syndicats d'épargnants de contrôler l'utilisation faite par les intermédiaires financiers de notre épargne.
- ❑ **Révision des traités européens**
Nous prenons acte du fait que la crise européenne a mis à rude épreuve l'édifice juridique des traités européens. Ces traités ne sont pas adaptés à la gestion d'une crise de l'économie hyperfinanciarisée actuelle. Nous œuvrerons avec nos partenaires européens à leur révision, notamment pour les articles qui créent actuellement aujourd'hui le plus de difficultés. Il s'agit tout particulièrement de l'article 56 interdisant le contrôle des flux de capitaux.

VII.2. Développer l'Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR est un vecteur d'amélioration de l'allocation des ressources, car il permet de mettre en valeur les comportements responsables et les secteurs à forte utilité sociale. Malheureusement, il ne représente encore que 2% des investissements totaux en France. De plus, il n'existe aucune définition officielle ni cadre législatif de l'ISR. La définition de l'utilité sociale et environnementale est donc laissée à l'appréciation des sociétés de gestion et des banques et ceci mène à des pratiques diverses qui ne garantissent ni la qualité ni la crédibilité de l'ISR.

Il est actuellement impossible de garantir un investissement totalement éthique puisque une majorité d'entreprises cotées ont des impacts négatifs sur l'environnement; les sociétés de gestion seraient alors obligées de renoncer à presque tous les secteurs. Néanmoins, le système que nous proposons permettra une évolution rapide des comportements des entreprises en faveur du développement durable.

- ❑ **Renforcer l'impact du reporting extra financier**

Les agences de notation extra-financière utilisent principalement les rapports de développement

durable exprimant le seul point de vue des dirigeants des entreprises. Nous proposons donc de réintroduire la disposition retirée au sénat en 2e lecture de l'article 225 du Grenelle de l'environnement, à savoir la possibilité pour les instances représentatives du personnes d'exprimer leur opinion sur les informations du rapport de développement durable. Les acteurs de la société civile spécialisés sur des thématiques particulières pourront aussi donner leur opinion.

Alternative : Nous proposons d'associer les organisations syndicales et des parties prenantes extérieures à l'entreprises à la rédaction du rapport Développement durable pour que ce rapport ne soit plus un objet de communication.

Nous proposerons également d'obliger les entreprises cotées de plus de 500 salariés à fournir un rapport de développement durable au niveau Européen.

Enfin, nous proposons que **le reporting extra financier soit certifié par les commissaires aux comptes comme** le reporting financier, et que le rapport Développement durable soit opposable en justice.

❑ **Rendre obligatoire la mesure des risques environnementaux**

Les entreprises ont tendance à sous évaluer les risques environnementaux car rien ne les obligent à les anticiper et à les mesurer. Nous proposons de rendre obligatoire pour les entreprises cotées ou de plus de 1000 salariés des « test de résistance » à des scénarios où le prix du pétrole et du carbone est élevé ainsi qu'à des situations climatiques nouvelles liées au changement climatique. Ces tests permettront d'évaluer la vulnérabilité de l'entreprise à l'environnement et seront des informations utiles pour la direction, les actionnaires et les parties prenantes. Dans le secteur financier en particulier, les risques environnementaux devront être intégrés dans les ratios prudentiels.

❑ **Définir une norme légale de l'ISR**

Pour acquérir une dénomination ISR, un fonds devra répondre à plusieurs critères :

- L'obligation d'exclure certains secteurs d'activités ou entreprises définis par l'organisme consultatif multi-partie prenantes (institutions financières, ONG, syndicats, associations de consommateurs)
- Exclure les pays violant les conventions internationales de l'ONU et de l'OIT pour les fonds obligataires
- Garantir sa transparence : les sociétés de gestion devront rendre publique leur définition, leur méthodologie, leurs critères de sélection ainsi que les pondérations utilisées.
- Mettre en place une durée minimale de détention des fonds pour favoriser l'investissement plutôt que la spéculation et interdire le recours aux produits dérivés
- Contrôler l'utilisation et la dénomination ISR par un auditeur externe et indépendant sélectionné par l'organisme consultatif
- Se conformer à la politique de vote réglementaire expliquée ci-dessous

❑ **Développer l'activisme actionnarial**

Les votes de résolution par les actionnaires lors des Assemblées générales sont une occasion privilégiée d'interpeller une entreprise sur ses pratiques. De plus, une bonne gouvernance permet de réduire le risque de défaillance des entreprises (cf : Enron). Malheureusement, les votes de résolution ne sont actuellement que l'émanation du conseil d'administration. Les actionnaires doivent pouvoir utiliser leurs droits pour déposer des résolutions allant dans le sens de l'intérêt général. Nous proposons de:

- Donner un cadre de référence à la politique de vote. Ce cadre s'appuiera sur des principes de bonne gouvernance exigeants.

- Les sociétés de gestion devront publier leur politique de vote sur leur site internet
- Réduire la détention minimale des actions à 0,2% pour permettre le dépôt de résolutions sociales et environnementales par les acteurs de l'ISR, actuellement obligés de recourir à des coalitions fragiles .
- Garantir l'indépendance du droit syndical dans la gestion de l'épargne salariale

❑ Favoriser le développement de l'ISR

Actuellement, l'ISR ne se développe que par la conversion de fonds traditionnels en fonds ISR qui n'offrent aucune garantie de qualité et qui constituent plus une approche opportuniste qu'un véritable engagement. Pour cela, nous proposons de :

- Renforcer les moyens du Forum de l'investissement responsable (FIR) actuellement financé par les cellules ISR des investisseurs qui sont elles-mêmes dotées de peu de moyens. Une dotation minimale imputée non plus sur les budgets ISR mais les budgets totaux des investisseurs sera allouée au FIR pour permettre la promotion de l'ISR pour les consommateurs
- Rendre obligatoire la présentation de fonds ISR aux clients par les réseaux bancaires à leurs clients lorsque celles-ci proposent des fonds traditionnels. Cela suppose une formation des conseillers accrue.

Les fonds publics seront gérés à 100% de manière responsable et rentreront dans la catégorie ISR. Une partie importante de ces fonds seront utilisés dans le cadre de la transition énergétique et des activités à forte utilité sociale

VII.3. Nos propositions

Récapitulatif des propositions

Au niveau français

24/ Refondre l'activité financière et ses instances de contrôle :

- Mécanismes visant à la diminution des tailles des banques et à l'interdiction du trading des banques pour compte propre
- Limitation de la spéculation sur les matières premières
- Application du principe « d'équilibre » sur la rémunération des traders
- Développement d'un pôle financier public adossé a minima à la Banque postale et à la Caisse des dépôts
- Limitation de l'aide de l'État à l'apport en capital pour les banques privées en difficulté
- Responsabilisation des agences de notation
- Clause « paradis fiscaux » dans les marchés publics
- Dispositifs institutionnels capables de mettre en œuvre une véritable démocratie financière : où va notre épargne ?

25/ Développer l'Investissement Socialement Responsable :

- Définition d'une norme légale de l'ISR
- Cadre favorisant l'activisme actionnarial
- Développement de l'ISR auprès des épargnants